

Victoire éclatante dans l'amiante

Le Syndicat d'Asbestos obtient 10 pour cent d'augmentation générale pour les ouvriers de la Canadian Johns-Manville — Garantie sur la hausse du coût de la vie — Confrères Hamel, Chaussé et Marchand dirigent les négociations — Dernière étape: Thetford-Mines

Les ouvriers masculins de la Canadian Johns-Manville bénéficieront d'une augmentation générale de salaires de 10% que le Syndicat national d'Asbestos a négociée à l'occasion du renouvellement de sa convention collective de travail. Cette augmentation sera rétroactive au 1er janvier 1946, et les ouvriers la toucheront dès que le Conseil national du travail en temps de guerre l'aura approuvée.

Les employés féminins recevront 6% d'augmentation.

Plusieurs autres avantages

Le syndicat a réussi à améliorer son contrat qui garantissait déjà de nombreux avantages aux ouvriers. Il a obtenu entre autres, une clause qui pourvoit à des rajustements automatiques de salaires suivant les fluctuations de l'indice du coût de la vie.

Bataille longue et ardue

Ces avantages n'ont pas été servis au syndicat sur un pla-

teau d'argent. Il les a arrachés miette par miette après plus de deux mois de négociations pénibles qui se sont rompues plusieurs fois pendant cette période.

Il convient de féliciter ici le président du syndicat, le confrère Rodolphe Hamel, qui a conduit brillamment son syndicat à la victoire. Il s'est dévoilé un chef habile, tenace et clairvoyant. Dans ses efforts, il a été secondé par son exécutif composé d'officiers sincères et d'expérience, de même que par l'agent d'affaires de la Fédération de l'amiante, le confrère Emile Chassé.

Félicitations également à tous les syndiqués d'Asbestos qui se sont imposé une discipline de fer et qui se sont tenus tout le temps de la lutte comme des syndiqués convaincus. Ils ont donné à toute la province un bel exemple de solidarité ouvrière.

Quant à M. l'abbé Noël, l'incomparable aumônier du syndicat, tous savent quel rôle il a

joué et quelle part lui revient.

Continuellement aux côtés de ses officiers et de ses syndiqués, il a été celui qui encourage, éclaire et reconforte.

Dernière étape:

Thetford Mines

Maintenant que le cas d'Asbestos est réglé, le tour de Thetford Mines arrive. Les négociations à l'Asbestos Corporation Ltd, suspendues il y a deux mois afin de permettre un règlement plus rapide à Asbestos, viennent de reprendre. Il n'y a plus de raisons de ne pas compléter la tâche.

Le confrère Emile Lessard, président du syndicat, avec son exécutif, sont prêts à reprendre les négociations. Ils peuvent compter sur l'appui des ouvriers. A plusieurs reprises, cette confiance leur a été manifestée. Tout le mouvement syndical les suivra avec intérêt et applaudira à leur victoire assurée. Nous souhaitons bonne chance à tous.

Le décret de la chaussure sera amendé

Négociations provinciales entre la Fédération nationale du cuir et de la chaussure du Canada, Inc. et l'Association patronale des manufacturiers de chaussures — Négociations provoquées par 19 requêtes du Syndicat de Québec au Conseil régional — Brillant plaidoyer du confrère Picard, secrétaire général de la C.T.C.C., au Conseil régional — Demandes d'augmentation de .10 à .20 de l'heure

Le 22 février, la Fédération nationale du cuir et de la chaussure du Canada, Inc. (affiliée à la C.T.C.C.) rencontrait l'Association patronale des manufacturiers de chaussures de la province de Québec pour entreprendre des négociations en vue d'amender le décret régissant présentement l'industrie de la chaussure de la province de Québec. L'union protectrice de Québec, le Syndicat de Montréal, le Syndicat de St-Hyacinthe et le Syndicat de St-Joseph de Beauce étaient représentés.

de voir s'il y avait moyen d'arriver à une entente sur les modifications à apporter à la convention collective provinciale qui existe dans l'industrie de la chaussure.

La Fédération a accédé à cette demande à la condition que le conseil régional s'engage à prendre action sur les dix-neuf requêtes présentées si les négociations avec l'Association patronale ne donnent pas de résultats satisfaisants.

Première réunion

La Fédération et l'Association patronale se sont rencontrées vendredi, le 22 février, au club Canadien, à Montréal. Voici la liste des représentants des syndicats nationaux: le confrère Gérard Picard, sec.-gén. et conseiller technique de la C.T.C.C., Jean Marchand, aviseur technique de la C.T.C.C., les confrères Roberge, St-Amand et April, respectivement président, vice-président et secrétaire de la Fédération; les confrères Poulin, Bérard, Gosselin, Lacroix, Labrecque, Brillon et Rouillard, représentants les syndicats de Québec.

(Suite à la page 3)

19 requêtes de Québec

Ces négociations ont été entreprises à la suite de la présentation de dix-neuf requêtes au Conseil régional du travail par l'union protectrice des travailleurs en chaussures de Québec qui demandait que les salaires soient augmentés dans les manufactures de Québec.

Après un brillant et vibrant plaidoyer du confrère Picard, sec.-gén. de la C.T.C.C., et procureur de la Fédération, le Conseil régional recommanda à l'Association patronale et à la Fédération de se rencontrer afin

Intimidation éhontée à St-Hyacinthe

Intimidation à la Yamaska Garments Ltd, de St-Hyacinthe — Renvoi injustifié et injustifiable de quatre officiers du Syndicat — Violation flagrante de la loi — Exemple typique de dictature capitaliste

Qu'ont-ils fait de si grave ces quatre syndiqués qui viennent d'être congédiés par la Yamaska Garments de St-Hyacinthe?

Vous vous imaginez peut-être qu'ils ont fait du sabotage ou qu'ils ont cassé la figure du patron, ou encore qu'ils ont incité leurs confrères à cesser illégalement le travail...

Non, ils n'ont rien fait de cela. Ils ont tout simplement distribué une petite circulaire durant l'heure du dîner, c'est-à-dire durant une heure permise, annonçant une assemblée qui devait avoir lieu le soir.

Vous nous direz sans doute qu'il y a des lois, que le droit d'association est reconnu, que l'intimidation est défendue, etc., etc. Oui, c'est vrai, mais pas à la Yamaska Garments où la seule loi qui existe est la dictature du patron et le seul privilège, l'esclavage.

Attitude révoltante du patron

Présentement, le Syndicat de la Yamaska Garments est en arbitrage parce qu'évidemment il

n'a pu s'entendre avec les représentants de la compagnie. (Comment aurait-il pu s'entendre!)

Cette procédure est légale et on dit même que c'est la manière chrétienne de régler les différends. Toutes les compagnies et toutes les unions se soumettent de bon gré à ces exigences de la loi. Mais pas la Yamaska Garment. Comment, quelqu'un aurait le droit et oserait se mettre le nez dans l'affaire de la Yamaska Garments? Quelqu'un aurait l'audace de s'opposer aux ordres et aux caprices de ses tout-puissants représentants? Allons, nous ne sommes pas en Russie! Nous sommes en démocratie. Le patron peut exploiter ses ouvriers, les faire travailler à des salaires ridicules, les mépriser, mépriser leurs représentants, s'enrichir à même leur sueur et leur vie, leur nier tous les droits que la nature et la loi leur confèrent. Voyons, si ce n'est pas ça la démocratie, on s'en va certainement vers le communisme!...

Voilà, ces pauvres ouvriers et ouvrières de la Yamaska Gar-

(Suite à la page 3)



Me Théodore LESPERANCE, qui vient d'être nommé conseiller juridique de la C.T.C.C. Nous lui souhaitons le plus de succès possible dans sa nouvelle charge.

Un nouveau Syndicat des gantiers

L'agent d'affaires, organisateur de la Fédération des gantiers, nous annonce la formation d'un nouveau syndicat de gantiers à Ste-Tite, Cité Laviolette. Il s'agit d'une manufacture de l'Acme Glove. Le nouveau syndicat est assuré de sa reconnaissance. Les officiers seront bientôt élus.

Fusion de deux Fédérations

Par suite d'une récente décision du Comité exécutif de la C.T.C.C., qui enlevait le dernier obstacle à la réalisation du projet et que M. Alfred Charpentier est venu annoncer officiellement à la réunion du Bureau fédéral tenu à Montréal le 24 février, la Fédération nationale des Travailleurs de l'aluminium, aux victoires retentissantes, se fusionne avec la Fédération nationale de la métallurgie. Désormais, cette dernière, avec une constitution modifiée qui prévoit en son sein la formation de grandes sections, groupera tous les syndicats de salariés appliqués au travail des métaux.

Les huit syndicats de l'Aluminium formeront une section dans la nouvelle Fédération de la métallurgie forte maintenant d'une vingtaine de syndicats éprouvés, répartis à travers la province, et de trois autres en formation: Nicolet, St-Hyacinthe et Montréal. M. Léonce Laforest, du syndicat de l'Île Maligne, devient vice-président de la Fédération.

Chronique syndicale

Du Conseil central Saguenay-Lac-Saint-Jean

A la première réunion régulière de l'année, qui eut lieu le dimanche 13 janvier, les délégués des Syndicats nationaux au conseil central, procédèrent à l'élection de leurs officiers. M. Philippe Cusson, conseiller technique, fut choisi à l'unanimité président d'élection.

Les élections ont donné le résultat suivant: président, M. Philippe Boily, qui occupera ce poste pour la 5e année consécutive; 1er vice-président, M. Philippe Deschênes; 2e vice-président, M. Simon Ouellet; secrétaire-archiviste, M. Pierre-Julien Martel; assistant-secrétaire, M. Roch Tremblay; sec.-fin., M. P.-Eug. Gaudreault; ass.-sec.-fin., M. P.-E. Brunel; sec.-trés., M. Alfred Cyr; sec.-corres., M. David Guy; commis.-ord., M. Charles Perron; sergent d'armes, M. Louis Desrosiers.

Le poste d'organisateur est resté vacant jusqu'à la prochaine réunion. Après les élections, chaque officier élu remercia son proposeur et l'assemblée de la confiance témoignée et promit de faire tout son devoir pour le succès de ce mouvement, avec le concours des officiers et de tous les délégués. Tous ont confiance que l'année 1946 sera une année très fructueuse.

Le président formula des vœux pour l'année qui commence: il souhaita que cette année soit une de progrès syndical marqué. Pour qu'il en soit ainsi, tous les syndiqués doivent se mettre résolument à l'étude, qui est la plus sûre garantie de succès.

Dans ses remarques, l'aviseur moral, M. l'abbé Omer Genest, après avoir félicité les nouveaux élus, dit que l'année 1945 avait été une année de lutte intense, mais heureusement couronnée par une victoire décisive sur les unions neutres et étrangères. L'année 1946 devra donc être une année de stabilisation et d'action. Le programme sera donc de travailler à répandre de plus en plus la réforme sociale chrétienne.

Syndicats de la Pulpe et du Papier — Un pas en avant

M. Philippe Lessard, président de la Fédération nationale des travailleurs de la pulpe et du

papier, après entente avec M. Philippe Boily, président du conseil central, vient d'accréditer officiellement M. Philippe Cusson, conseiller technique pour tous les Syndicats de la région affiliée à la Fédération et au conseil central.

Toutes les compagnies avec lesquelles la Fédération de la pulpe et du papier a signé des conventions collectives de travail ont été informées de cette nomination. M. Cusson est tout spécialement chargé d'assister les Syndicats de la pulpe et du papier dans l'interprétation et l'application des conventions collectives et de les aider aussi dans le règlement de leurs griefs.

Nul doute que cette décision de la Fédération marque un pas en avant pour les Syndicats de la région qui pourront ainsi tirer tout le bénéfice possible de leurs conventions collectives.

Syndicat de l'Aluminium de St-Joseph d'Alma — Les négociations progressent lentement

Depuis le 22 novembre 1945, le Syndicat national des employés de l'aluminium de St-Joseph d'Alma est sans convention collective. Le 22 septembre le Syndicat avait informé l'Aluminum Co. de son intention de renouveler sa convention collective avec quelques légers changements, mais la compagnie en décida autrement et dénonça la convention collective. Elle fit de même pour les pouvoirs électriques de Shipshaw et de Chute-à-Caron.

Ces deux Syndicats sont donc en pourparlers avec l'Aluminum Co., depuis la mi-septembre pour la négociation d'une nouvelle convention collective. Les progrès sont plutôt lents, comme on peut le constater, puisqu'il n'y a encore rien de définitif. Cependant, lors de la dernière entrevue avec la compagnie, le 25 janvier dernier, à l'Île Maligne, les négociations ont semblé prendre une meilleure tournure. Les Syndicats concernés espèrent que cette amélioration va se maintenir, et que vers la mi-février, au plus tard, ils pourront signer une nouvelle convention collective de travail avec l'Aluminum Co.

Pollution de l'atmosphère

Londres. — La pollution de l'air dans les villes industrielles anglaises, à Londres en particulier, fut toujours un des principaux soucis des autorités britanniques. On vient d'annoncer que ce problème, ainsi que celui ayant trait aux moyens de prévenir la pollution, furent, au cours des cinq dernières années, l'objet d'études très détaillées. Le comité d'études sur la pollution atmosphérique, attaché au bureau d'études et de recherches scientifiques et industrielles, fit, pendant ces cinq années, des études et des recherches dans la ville industrielle de Leicester. Cette ville fut choisie pour les expériences parce qu'elle n'est pas très grande et qu'elle se trouve assez éloignée de toute autre ville. Les renseignements obtenus par ces études seront utilisés pour l'établissement des

La construction en pleine activité

Londres. — Un grand nombre d'ouvriers, démobilisés des forces armées britanniques trouvent immédiatement un emploi dans l'industrie de construction. On construit de 500 à 600 maisons par semaine; l'industrie, qui n'avait que 731 contrats en mains en fin juillet 1945, s'est considérablement accrue. Le ministre de la Santé publique de Grande-Bretagne a déclaré qu'il y a assez de bois dans le pays pour répondre à toutes les demandes de construction pendant au moins une année et que des dispositions sont prises en vue d'augmenter les approvisionnements nécessaires aux demandes futures.

mesures concernant la purification de l'air, notamment à Londres.

Les vacances payées pour les ouvriers du bâtiment

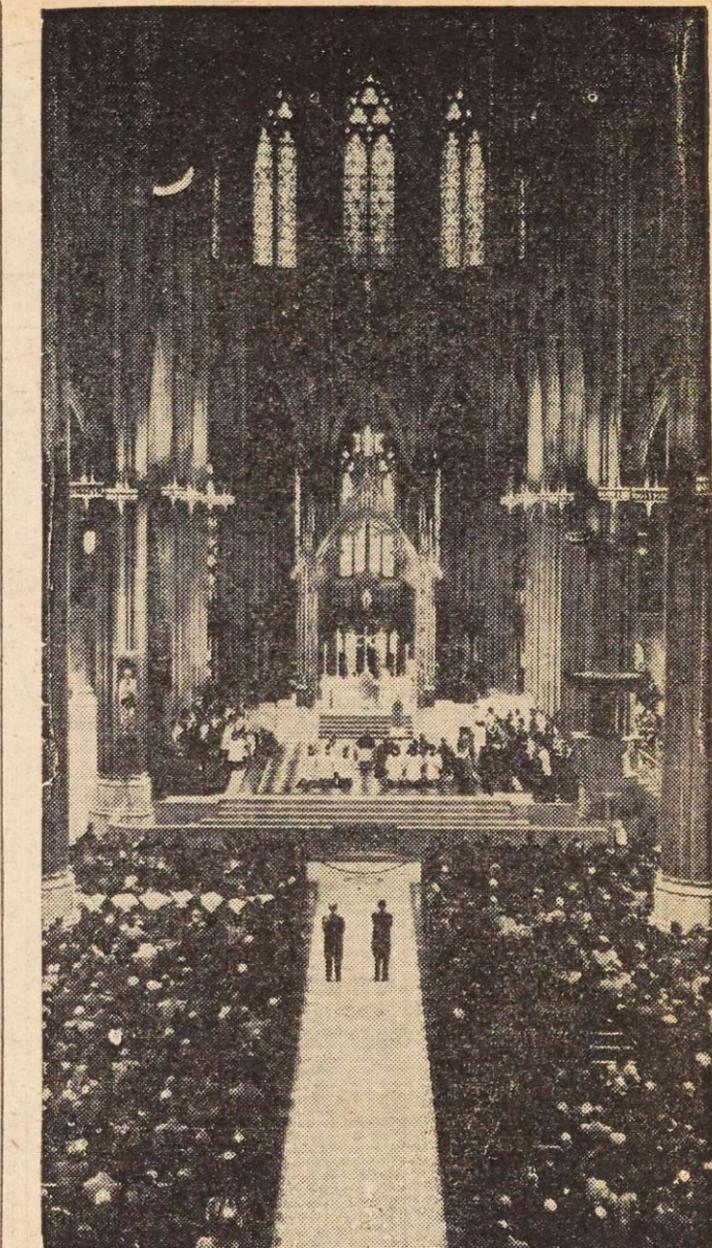
Quelques curieux que cela puisse paraître, les Syndicats nationaux des travailleurs de la construction réclameront un régime de vacances payées tout comme les ouvriers des autres industries.

En Ontario, les travailleurs de l'industrie de la construction bénéficient d'une heureuse législation qui leur vaut des vacances payées annuellement. Il n'y a pas de raison pour que le Québec n'ajoute ce chapitre à une législation sociale déjà très avancée et qui nous attire les louanges des sociologues de tous les pays. On sait que les ouvriers de la construction changent fréquemment d'employeurs de par la nature même de leur travail. Le patron apposerait des timbres dans le carnet de l'employé et enverrait sa contribution au gouvernement, ce dernier jouerait le rôle de caisse de compensation et paierait à l'ouvrier sa vacance annuelle sur production des pièces justificatives.

Sécurité de l'emploi

Les citoyens qui ont le plus à se plaindre de l'insécurité de leur emploi sont bien les ouvriers de la construction. Il faudrait qu'eux aussi pussent bénéficier de l'accomplissement des promesses faites en temps de guerre: embauchage intégral, sécurité dans l'emploi, payé chaque semaine, régularité dans les revenus annuels, sérénité dans l'âme, paix dans le cœur de l'ouvrier et par conséquent dans toute l'industrie.

Ces problèmes et d'autres analogues sont à l'étude chez les Syndicats nationaux du bâtiment des Trois-Rivières. Dans



Une messe est célébrée en la cathédrale St-Patrice, de New-York, peu avant le départ pour Rome de deux nouveaux cardinaux, Nos Seigneurs Francis J. Spellman, de New-York, et Thomas Tien, de Tsingtao, Chine.

un avenir rapproché, ils présenteront par l'intermédiaire de la C.T.C.C., des plans concrets aux autorités gouvernementales.



Service aux Travailleurs et à l'Industrie

Depuis le début de ce siècle le ministère du Travail a fourni un SERVICE DE CONCILIATION à l'industrie — c'est-à-dire, aux employeurs et employés — afin de favoriser et d'encourager l'harmonie entre les deux grands associés industriels.

Les fonctions générales du ministère comprennent aussi un vaste champ d'activités se rapportant directement au bien-être des travailleurs — LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU CANADA, poursuivie avec le concours des gouvernements provinciaux... la vente des RENTES VIAGES SUR L'ETAT... l'aide à l'établissement de GARDERIES DE JOUR, de concert avec les gouvernements provinciaux... la compilation et la publication de la STATISTIQUE OUVRIERE et les projets de DOCUMENTATION OUVRIERE... la publication mensuelle de LA GAZETTE DU TRAVAIL... la législation traitant de COALITIONS... la préparation annuelle d'un RAPPORT SUR LA LEGISLATION OUVRIERE.

Les fonctions des agences gouvernementales connexes sont de toute première importance pour les travailleurs.

LA LOI D'ASSURANCE-CHOMAGE, comportant LE FONDS D'ASSURANCE-CHOMAGE et le fonctionnement du SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT, est appliquée par la Commission d'Assurance-chômage.

LES REGLEMENTS DES RELATIONS OUVRIERES EN TEMPS DE GUERRE, comportant le droit de s'organiser et de négocier collectivement, sont appliqués par le Conseil national des Relations ouvrières en temps de guerre et les conseils provinciaux.

L'ORDONNANCE REGISSANT LES SALAIRES EN TEMPS DE GUERRE est appliquée par le Conseil national du Travail en temps de guerre, assisté par les conseils régionaux.

Par l'entremise de LA COMMISSION DE COLLABORATION EN MATIERE DE PRODUCTION INDUSTRIELLE, on encourage la formation et le fonctionnement des Comités ouvriers-patronaux de la production.

MINISTERE DU TRAVAIL

HUMPHREY MITCHELL,
Ministre du Travail

A. MacNAMARA
Sous-ministre du Travail

Demande de reconnaissance dans 12 manufactures par les gantiers

Le Syndicat des gantiers de Montréal prépare des demandes de reconnaissance pour douze manufactures de Montréal — Il obtient le prélèvement des contributions sur la paie (check-off) dans six manufactures — Organisation à St-Tite — Nouvel agent d'affaires

Le Syndicat des gantiers de Montréal a l'intention de consolider le travail d'organisation effectué depuis quelques années en demandant sa reconnaissance légale dans douze manufactures de Montréal. Cela couronnera les efforts déployés par le Syndicat dans cette industrie pour unir les ouvriers et pour leur obtenir de meilleurs salaires et de meilleures conditions de travail.

Le Syndicat des gantiers de Montréal est la seule organisation ouvrière dans cette industrie et les ouvriers tiennent à rester unis sous la bannière des Syndicats nationaux.

Prélèvement des contributions sur la paie (check off)

Le Syndicat a également obtenu le prélèvement des contributions syndicales sur la paie dans six manufactures de Montréal. L'agent d'affaires aura ainsi plus de temps à sa disposition pour s'occuper des intérêts professionnels de ses membres.

Organisation à St-Tite

L'organisation des six ou sept manufactures de gants de St-Tite bat son plein et, d'ici quelques semaines, le Syndicat sera en mesure de demander sa reconnaissance dans toutes ces usi-

nes qui étaient les seules à ne pas être organisées dans toute la province.

Nos sincères félicitations aux officiers de la Fédération et des Syndicats concernés.

Nouvel agent d'affaires

Le confrère G. St-Pierre, de Montréal, a été nommé agent d'affaires du Syndicat des gantiers de Montréal. Il succède au confrère R. Bellemare, démissionnaire. Le confrère St-Pierre désire continuer le merveilleux travail accompli par son prédécesseur. Nous lui souhaitons bonne chance.

Démission de M. P.-E. Marquette

"Le Congrès est né avec la guerre et partira avec la guerre" — Prophétie en voie de réalisation

Il y a trois ans, quelqu'un en notre province prophétisait: "Né avec la guerre, le Congrès partira avec la guerre". Se réalisera-t-elle cette prophétie? Il semble bien que oui! La démission de M. Marquette est la première crevasse de grande envergure qui vient ébranler les bases du Congrès Canadien dans la province de Québec. La démission de M. Marquette aura-t-elle l'effet d'une bombe atomique sur le mouvement édifié par le Congrès Canadien dans notre province? C'est fort possible — malgré les cris lancés par M. Bédard et ses acolytes contre M. Marquette et malgré les dénonciations de quelques autres organisations du Congrès.

La maison du Congrès a tellement été mise en danger de ruine par le départ de M. Marquette, qu'on a dû procéder à une purge intense. Le journal *Le Travail* n'a pas mission de défendre M. Marquette; il s'amuse seulement à ce qui vient de se produire: "Elle est enfin mise à nu la vraie face du Congrès dans la province de Québec". C'est une face de camouflage et d'hypocrisie. Les grands chefs du Congrès ont pris les ouvriers du Québec pour des badauds auxquels on

pourrait faire croire qu'elle était une organisation franchement canadienne, n'ayant aucun lien avec le C.I.O., si ce n'est une liaison de camarade. Les faits prouvent que le Congrès est le servile valet du C. I. O., autant que le Congrès des Métiers et du Travail du Canada qui représente les unions internationales est le valet de la F.A.T.

L'ordre de M. Conroy obligeant M. Marquette d'affilier l'une des unions fondées par lui au C.I.O., en est une preuve authentique que le C.C.T. est sous la tutelle du C.I.O.

La maison du Congrès Canadien menace réellement de s'écrouler dans le Québec. Ça ne peut être que la récompense de ses actes de banditisme syndical pendant les années de guerre dans la province de Québec.

Son audace a été plus naïve encore quand il a cru que les ouvriers de Québec se laisseraient entraîner dans le sillage politique du C.C.F., son dada électoral de l'été dernier.

Et M. Marquette lui! Il a attaché son char à une nouvelle étoile... où le conduira-t-elle?

Alfred Charpentier

Le décret de la chaussure

(Suite de la 1ère page)

Montréal, St-Hyacinthe et St-Joseph de Beauce.

Le confrère Picard dirigeait la discussion au nom des syndicats.

Agenda et demandes des ouvriers

Les questions qu'il fut convenu de discuter sont les suivantes: 1. les salaires; 2. la reclassification des opérations; 3. les zones; 4. les vacances payées; 5. la semaine normale de travail; 6. l'apprentissage; 7. les salaires excédant les minima du décret.

Les représentants ouvriers ont déposé l'échelle des nouveaux taux qu'ils désirent voir apparaître dans le décret. Ces nouveaux taux représentent des augmentations de .10 à .20 sous de l'heure quoique dans certains cas l'augmentation soit plus considérable.

Négociations d'envergure

Les négociations entreprises auront des conséquences dans toute l'industrie de la chaussure de la province de Québec. Les syndicats de la chaussure n'ont rien ménagé et ne ménageront rien pour les mener à bonne fin.

Depuis plusieurs années, la Fédération nationale du cuir et de la chaussure du Canada, Inc., réclame des amendements à la convention collective de la chaussure et des améliorations dans les conditions de travail et les salaires. Son désir est sur le point de se réaliser. Elle compte sur le support de ses milliers de membres pour faire un succès de l'entreprise.

Le confrère Picard a consenti de prendre la cause en main. Nous avons toutes les garanties de succès. Ne manquons pas le coup!

Le motif seul fait le mérite des actions des hommes.

Ce qu'on aime dans la bonté, n'est pas le prix qu'elle coûte, mais le bien qu'elle fait.

Modifications à l'ordonnance régissant les salaires

Le gouvernement canadien a publié un communiqué informant le public que l'ordonnance régissant les salaires (C. P. 9384) a été amendée. Ces amendements sont entrés en vigueur le 15 février.

Il ne sera plus nécessaire de prouver "injustice flagrante" ou "inégalité flagrante" pour permettre au Conseil régional ou au Conseil national de rectifier les salaires. On revient au principe des points de comparaison tel qu'il existait dans C. P. 5963.

Les amendements prévoient également que les Conseils du travail pourront varier les taux de salaires dans certaines conditions.

CONSEQUENCES

Il est trop tôt pour se prononcer sur les conséquences des amendements apportés. Il semble clair toutefois, que les Conseils du travail auront le droit de baisser les salaires.

Dans le prochain numéro, nous donnerons de plus amples renseignements.

Le juge Rand et la grève de Windsor

La décision du juge Rand crée un précédent dans les rapports entre patrons et ouvriers.

L'union des ouvriers de l'automobile demandait l'atelier syndical fermé. Le juge Rand n'a pas obligé les ouvriers d'appartenir à cette union pour travailler aux usines Ford. Il a cependant obligé tous les non-unionistes à payer à l'union la même cotisation que ses membres.

Pour la première fois, cette décision reconnaît à l'organisation ouvrière le droit de toucher une cotisation de reconnaissance pour services rendus. Par ailleurs, elle laisse à l'ouvrier sa liberté d'appartenir ou non à l'union signataire du contrat de travail dans l'usine où lui-même est occupé.

Nous considérons cette décision bonne dans les deux cas. Cependant, elle n'est pas parfaite; elle ne dit pas si cet ou-

vrier a la liberté d'appartenir à une autre organisation de son choix.

La décision Rand influera considérablement sur la législation syndicale du pays et aidera de beaucoup à la perfectionner sur le point de liberté syndicale.

Le juge Rand a aussi accordé le décompte (check-off) de la cotisation syndicale sur le salaire. Mais en retour de cette sécurité, en faveur de l'union, le juge exige de l'union de s'engager à dénoncer toute grève illégale par ses membres comme mesure de sécurité en faveur de l'employeur. Le juge aurait été bien avisé aussi de recommander une certaine mesure de responsabilité légale à l'union.

Voilà une autre excellente décision, car la sécurité dans l'industrie doit agir en faveur de l'Employé et du Patron.

Alfred Charpentier

La Southern Canada Power en appel

La Southern Canada Power de St-Hyacinthe, en a appelé d'une décision du Conseil régional qui avait ordonné une augmentation de salaires pour tous les employés payés à l'heure.

Cette demande avait été faite par le syndicat de la construction de St-Hyacinthe.

Le syndicat a reçu le mémoire de la compagnie et y a répondu. Il délèguera de ses représentants pour défendre devant le Conseil national l'augmentation décrétée par le Conseil régional.

Le plus grand mal qui puisse nous arriver, c'est de craindre les ennemis de Dieu, lorsque nous soutenons la cause de Dieu.

Intimidation éhontée...

Suite de la page 1

ments ont cru bien faire en suivant les directives de l'Eglise et en profitant des prérogatives que leur donne la loi. Qu'ils sont naïfs! Tout comme si le patron n'était pas le seul à posséder des droits!

Que le gouvernement agisse

L'attitude provocante et arrogante de la Yamaska Garments exige l'intervention immédiate

et ferme du gouvernement. Si la démocratie a un sens, tous les citoyens de St-Hyacinthe et de la province doivent supporter les quatre victimes de la dictature de cette compagnie que nous n'osons qualifier.

Que ces syndiqués ne perdent pas courage. Tout le mouvement syndical de la province et tous les ouvriers les supportent. A moins d'un changement radical dans la politique de la compagnie, nous lutterons jusqu'au bout.

Monty, Gagnon & Monty
 POMPES FUNEBRES SALONS MORTUAIRES
 1926 Plessis — AM. 8900
 SERVICE D'AMBULANCES 4156 Adam — AM. 3733

Tél. : FR. 0117
HOTEL LAFAYETTE
 A.-H. PATENAUD, prop.
 Bières, vins et spiritueux servis tous les jours
AMHERST et DEMONTIGNY (à proximité de l'édifice des Syndicats)

DANIEL JOHNSON
 AVOCAT ET PROCUREUR
ROBINSON, JOHNSON & WILSON
 Edifice Aldred — chambre 2202
 507 Place d'Armes, Montréal Tél. PL. 9571

TRAVAIL

Organe mensuel officiel de la

Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

REDACTION — ADMINISTRATION

3447 St-Hubert, Montréal — Tél. FRontenac 3396

Secrétaire de la Rédaction : Pierre Forest.

Abonnement : Un an, \$0.60; deux ans, \$1.00; le numéro, 5 sous.

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et imprimé par l'Imprimerie Populaire, Limitée 430, NOTRE-DAME EST, MONTREAL.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa.

Appel aux propriétaires sociaux

Nombre de propriétaires refusent sans appel de louer leurs logements aux familles qui ont des enfants. Les délégués au Conseil central des Syndicats ouvriers nationaux catholiques ont rapporté que la situation se corse sans cesse pour le père de famille ayant des enfants parce qu'il éprouve mille difficultés à se loger.

"Comme si c'était un crime que d'avoir des enfants. 'Avez-vous des enfants?' demandent certains propriétaires. Dans l'affirmative. 'Il n'y a pas de place pour vous'. La famille est sévèrement punie d'être ce qu'elle est. La société est infiniment redevable à la famille. Mais on a perdu le sens de la solidarité sociale.

"En France tout propriétaire convaincu d'avoir refusé un local à un locataire, en raison de ses charges de famille est passible de poursuites devant les tribunaux correctionnels.

"Il serait regrettable que dans notre catholique province de Québec on soit obligé de recourir à ces moyens pour faire réfléchir toute une classe de propriétaires au cœur dur et étroit.

"Tous les locataires n'entretiennent pas ces sentiments détestables à l'endroit des enfants. Nous en connaissons beaucoup qui supportent avec une patience toute chrétienne les inconvenients, tapage, détériorations, causés par la marmaille de leurs locataires, à qui il manque souvent un brin d'éducation et de surveillance.

"A tout événement, le propriétaire qui construit des logements pour les louer a des droits incontestables, mais il a aussi des devoirs, les devoirs inhérents à sa qualité de logeur, ceux de loger du monde, des familles, et même des enfants."

Aux mêmes maux, les mêmes remèdes

Le président de la Fédération nationale des travailleurs de la pulpe et du papier vient d'intervenir, auprès des autorités supérieures de certaines usines de la région, pour faire cesser des malaises sérieux, qui troublent la paix de ces usines depuis quel-que temps.

Que les membres de l'Internationale défendent leurs droits, déclare M. L.-P. Boily, président du conseil central, très bien, nul ne songera à leur en faire reproche. Mais que par l'intimidation, la violence ou autres moyens peu honorables ils empêchent les Syndiqués d'obtenir justice, jamais les Syndicats nationaux ne le souffriront.

Ce qu'il y a de malheureux, dans toutes ces manigances, ajoute M. Boily, c'est qu'elles se passent à l'insu des autorités supérieures des compagnies et même de chaque usine en particulier. Imbus de principes de justice et d'équité, fidèles observateurs de la loi, les autorités supérieures ont signé avec la Fédération et les Syndicats natio-

naux, des conventions collectives de travail susceptibles de rendre justice à tous leurs ouvriers. Malheureusement, certains contremaîtres et surintendants, plus zélés que justes, rendent inefficaces les bons effets que les signataires des conventions collectives étaient en droit d'en attendre.

C'est pourquoi le président de la Fédération, M. Philippe Lesard, est intervenu auprès des autorités supérieures pour les informer de ce qui se passe dans leurs usines.

Cet état de choses a déjà existé, et pour le guérir, déclare M. Boily, il a fallu prendre les grands moyens. Aux mêmes maux faudra-t-il apporter les mêmes remèdes? Les Syndicats nationaux espèrent fermement que ce ne sera pas nécessaire. Ils ont trop confiance en l'intelligence, la probité, le sens de justice et d'équité des autorités supérieures de ces usines pour croire que l'histoire va se répéter encore une fois.

Cà et là

Angleterre

Le secrétaire britannique aux Affaires étrangères, Ernest Bevin, a déclaré au conseil de sécurité des Nations Unies que les propagandistes de Moscou et les communistes internationaux sont un danger pour la paix du monde.

Parlant à une réception offerte aux délégués catholiques de l'assemblée générale des Nations Unies, S. E. le cardinal Griffin, archevêque de Westminster, a déclaré que le mot démocratie a sur des lèvres différentes une signification tout à fait différente.

Angleterre

Le salaire hebdomadaire minimum au Canada ne doit pas être inférieur à \$24, selon la Ligue Ouvrière catholique—\$33.73 selon le "Welfare Council".

U.R.S.S.

Le gouvernement soviétique a annoncé que 3,000 femmes ayant plus de 30 enfants ont été proclamées "mères-héroïnes". Des médailles pour glorieuse maternité ont été remises à 500,000 autres femmes. C'est là une partie du programme du gouvernement russe pour hausser la natalité et fournir des soldats à l'Etat advenant une autre guerre mondiale.

Cité vaticane

La PRAVDA ment, dit l'Observateur Romano, quand elle accuse Sa Sainteté le Pape Pie XII d'avoir défendu les puissances de l'axe au cours de la guerre. Il défie la PRAVDA de citer des dates et des textes à l'appui de son accusation. Il déclare que Sa Sainteté n'a laissé passer aucune occasion de condamner le fascisme et le nazisme tout comme elle dénonce le marxisme athée de Moscou.

Dans une allocution prononcée récemment, Sa Sainteté le Pape Pie XII a déclaré qu'il est faux de croire que "presque par la loi de la nature", le Capital et le Travail sont amenés à se combattre implacablement. "Le collectivisme ne résoudre pas plus le problème... Le conflit entre le Travail et le Capital privé cesserait pour être remplacé par la lutte entre le Travail et le Capital d'Etat... Pour obtenir l'harmonie désirée... nous avons... les syndicats professionnels. Ceux-ci n'ont pas pour but de se livrer une guerre... mais d'unir les patrons et les ouvriers dans la poursuite d'une fin commune".

Europe orientale

L'Europe orientale de la Finlande aux Balkans en passant par la Pologne, constitue un bloc économique et politique solide qui n'a aucune relation commerciale sérieuse avec l'extérieur.

Pologne

Institut de théologie pour les chefs laïques en Pologne! Le but principal du nouvel institut catholique situé près de la fameuse grotte de la Madone noire "Reine de la Pologne", est de donner une culture théologique aux chefs laïques de la Pologne. Sa fondation est le fruit d'une récente conférence des évêques de



Le coq du palais de l'Elysée, célèbre demeure des présidents de France, avait besoin d'être redoré. Ces deux peintres refont une beauté au volatile qui se tient perché sur la porte-cochère du palais.

A tout prix, il ne faut pas s'arrêter là!

(Mgr Albert Valois)

Au nom de Son Excellence Mgr l'Archevêque, je demandais, il y a quinze jours, à tous les gens de bonne volonté, de s'unir pour livrer une guerre à mort à la littérature immorale et aux illustrés indécentes et provocateurs. La réaction du public nous a prouvé qu'il s'alarmait avec nous de l'augmentation de la criminalité juvénile et qu'il était prêt à s'attaquer aux causes qui la provoquent. Celle que j'ai signalée m'a apporté, des quatre coins de la province, d'Ontario même, des témoignages d'approbation, et, ce qui est mieux, des offres de collaboration. Des groupes d'hommes d'affaires, des associations pieuses, éducatives et sociales m'ont promis leur appui tout entier. Les journaux m'ont ouvert largement leurs colonnes; leurs rédacteurs ont exprimé à leur tour leur indignation et la nécessité de remédier à cet état de choses.

Tout cela est de bon augure; mais je ne me fais pas d'illusion. Hélas! les sursauts prometteurs de la foule ne sont souvent que feu de paille; un problème nouveau qui attire son attention lui fait vite oublier les anciens. C'est pourquoi je me permets de revenir à la charge et je demande à tous une action concertée, à laquelle ils doivent participer avec persévérance.

Ceux qui m'ont offert si spontanément leur collaboration m'ont en même temps demandé une ligne de conduite. Voici, à mon avis, ce qui doit être fait et tout de suite.

1° Commencer à faire maison nette chez soi, en faisant disparaître de son foyer, de son bu-

reau, tous les illustrés mauvais qui s'y trouvent: calendriers, buvards, revues obscènes, etc. etc.;

2° Exiger la même chose de ses fournisseurs et de tous ceux à qui l'on accorde sa clientèle;

3° Dire, par lettre personnelle, sa désapprobation, en termes polis mais fermes, à toutes les compagnies fautives, qui, dans leurs annonces ou leurs éditions, blessent la morale, et les menacer de boycottage;

4° Ne pas acheter de ces revues et journaux qui se font une spécialité d'en appeler à la sensualité de leurs lecteurs, ni de ces petits romans à dix sous qui sont à tous les étalages. La plupart de ces brochures sont franchement mauvaises et obscènes; le reste ne vaut pas le papier sur lequel elles sont imprimées;

5° Ecrire au gouvernement d'Ottawa pour demander d'interdire l'entrée au pays des revues obscènes publiées à l'étranger, et la condamnation de celles qui sont éditées au pays;

6° S'imposer personnellement ce travail, et ne pas s'en remettre aux autres.

Donnez-moi trois mois d'un véritable boycottage, dans le sens que je viens d'indiquer, persévérez à protester et à demander le respect qui vous est dû, et nous aurons ensemble remon-té le courant et guéri notre ville de cette plaie. Il n'y aura ensuite qu'à surveiller, et à recommencer le même travail si ces éditeurs veulent revenir à leur sale besogne.

Done, ensemble, l'heure est grave, à tout prix, il ne faut pas s'arrêter là.

Pologne. Son institution est un des moyens par lesquels les Polonais catholiques cherchent à s'adapter aux besoins nouveaux de leur situation.

Creusons la pensée de la vie éternelle. A quoi sert tout le reste? C'est à la lumière de l'éternité qu'il faut juger de toute chose.

Nouvelles du mouvement

Hull

Les employés de la cité de Hull viennent de s'organiser en syndicat sous le nom de: "Le Syndicat des employés de la cité de Hull". MM. Josaphat Normand et Joseph Levasseur ont été élus respectivement président et secrétaire de ce nouveau syndicat. Le nouveau syndicat est sous la juridiction du Conseil central des Syndicats catholiques nationaux du diocèse d'Ottawa, dont le siège social est situé à 4 rue Langevin, Hull, P. Q. L'affiliation à la C.T.C.C. sera demandée prochainement.

Ottawa

Le Syndicat de l'industrie de l'imprimerie des employés du journal *Le Droit* vient de signer une convention collective avec les administrateurs du journal *Le Droit*. Il s'agit d'une convention particulière pour les 125 ouvriers du *Droit*. La convention comporte une augmentation de \$0.05 l'heure et la durée du travail sera de 8 heures par jour. Ce syndicat est affilié à la Fédération des métiers de l'imprimerie et est sous la juridiction du Conseil central des Syndicats catholiques nationaux du diocèse d'Ottawa.

Victoriaville

Les effectifs du Conseil central des Syndicats catholiques nationaux de Victoriaville et Arthabaska Inc., ont été augmentés de 40 membres durant le mois passé. En plus, un nouveau syndicat a été fondé.

* * *

Un nouveau syndicat: "L'Association des employés de l'auto-voiture des Bois-Francis Inc.", vient d'être incorporé. Le Syndicat, certifié par la commission des relations ouvrières, groupera les ouvriers de 4 garages.

* * *

L'élection des officiers du Syndicat des travailleurs du meuble a eu lieu récemment. Les résultats sont les suivants: MM. Henri Boisvert, président; Eloi Houle, vice-président; Arthur Prince, sec.-archiviste, et Alain Rhéault, agent d'affaires.

Une convention collective est en négociations entre le syndicat des travailleurs du meuble et "Victoriaville Furniture Ltd". Les modifications demandées à la convention sont les suivantes: 48 heures de travail au lieu de 55, au même taux de salaire, clause de séniorité, etc. Nous donnerons d'autres développements à ce sujet dans notre prochaine édition.

* * *

Une convention collective a été signée entre le Syndicat des employés du vêtement et la Cie Fashion Craft Ltée. Il s'agit d'une convention particulière pour les 350 employés de la compagnie. Les principales conditions de travail obtenues sont les suivantes: comité de relations ouvrières, clause d'arbitrage, atelier d'union et retenue syndicale.

* * *

Des cours du soir sur la question sociale et la législation ouvrière sont donnés régulièrement, à chaque semaine, par M. Alain Rhéault, aviseur technique du Conseil central de Victoriaville.

le. Ces cours ont pour but de parfaire la formation sociale et syndicale des membres des syndicats.

Québec

Les élections du Syndicat catholique des imprimeurs et relieurs de Québec ont eu lieu dernièrement et les résultats ont été les suivants: MM. Henri Petit, président; Léo Dionne, 1er vice-président; Jules Plamondon, 2e vice-président; Robert St-Hilaire, sec.-arch.; Antoine Proux, ass.-sec.-arch.; Alphonse Proulx, trésorier; Marcel Godbout, ass.-trésorier; Léon Jobin, sec.-cor.; Joseph Cantin, gardien; Louis-Philippe Trudel, Rosario Rousseau et Maurice Lachance, directeurs.

Elu pour la 5ème fois



M. Louis-Philippe Boily, président du Conseil Central Saguenay-Lac St-Jean, qui vient d'être élu à ce poste pour la 5ème fois. M. Boily est également 4ème vice-président de la C.T.C.C. et membre du comité des finances.

Convention collective signée à Québec

Le Syndicat catholique des maisons préfabriquées de Québec Inc., vient de signer une convention collective avec J.-U. Ste-Marie, Ltée. Les journaliers recevront \$0.60 l'heure et les menuisiers \$0.80, et la semaine de travail sera de 48 heures. Les autres avantages de cette convention particulière, pour les 350 ouvriers, sont les suivants: un comité de grief, préférence syndicale dans l'engagement et dans le congédiement, clause d'arbitrage obligatoire, comité mixte de production.

Les officiers de ce syndicat, incorporé tout récemment, méritent certainement des félicitations pour avoir réalisé la signature de cette convention, d'autant plus qu'il y avait eu contestation de la part du Congrès canadien du travail et audition devant la commission des relations ouvrières.

Un étudiant de Kingston, Ontario, et la C. T. C. C.

Cette fois, c'est un étudiant du Queen's University, qui apprécie hautement la valeur morale de la C.T.C.C. Richelement documenté sur la C.T.C.C., l'étudiant a soutenu et fait valoir plus d'une opinion de la C.T.C.C., dans une

thèse sur l'attitude du travail organisé en regard des salaires et contrôle du temps de guerre.

Per capita plus élevé

La Fédération de la pulpe et du papier a décidé d'augmenter son per capita de 15 cents pour la porter à 50 cents. C'est un signe de progrès. Nos félicitations à cette fédération qui bat la marche.

Condolances

Nos plus sincères condoléances à monsieur Foucault en deuil de son épouse. Monsieur Foucault a été le fondateur du Syndicat du Tramway; propagandiste des syndicats catholiques nationaux et gérant de l'édifice de Montréal pendant trois ans. Ancien conseiller municipal des syndicats catholiques, ce confrère est actuellement président du Comité des citoyens du quartier du Sault.

M. G.-A Gagnon a démissionné

M. Horace Laverdure élu président intérimaire du Conseil central.

La démission de M. G.-A. Gagnon, comme président du Conseil central, a été acceptée "avec regret" par les quelque cinquante délégués du conseil central réunis en l'édifice des Syndicats nationaux.

Plusieurs d'entre eux s'étaient rendus à la réunion pour entendre M. Gagnon donner les raisons qui ont motivé sa démission. Mais M. Gagnon était absent. C'est le premier vice-président, M. Horace Laverdure, qui a présidé l'assemblée.

Voici le texte de la lettre de démission de M. G.-A. Gagnon. Elle date du 9 février dernier et adressée à M. J.-A. Chagnon, secrétaire du Conseil central:

"Veuillez, par la présente, prendre avis de ma démission comme président du conseil central. Cette démission prendra effet sur réception de cette lettre.

Bien à vous,
G.-A. GAGNON"

La démission de M. G.-A. Gagnon comme président du conseil central n'affecte en rien son poste d'agent d'affaires de la Fédération des métiers de l'imprimerie.

En plus de démissionner du poste de président du conseil central, M. Gagnon a démissionné de deux autres postes: celui de président du conseil d'administration du conseil central, et comme directeur du personnel de la Centrale des syndicats.

D'ici aux prochaines élections des officiers du conseil central, élections qui doivent avoir lieu à la dernière session de mars, au conseil, M. Horace Laverdure, jusqu'à maintenant 1er vice-président du conseil central, occupera le poste de président intérimaire.

La sottise vanité est une passion inquiète de se faire valoir par les plus petites choses.—La Bruyère

"Nous voulons un boni de production"

Lors d'une journée d'étude tenue le 29 janvier dernier, sous les auspices du Conseil central des Trois-Rivières, une centaine de chefs ont étudié les points suivants:

1. L'insuffisance des salaires actuels des ouvriers; ses conséquences et les remèdes à appliquer;

2. Les taux prohibitifs des assurances;

3. La constitution du mouvement syndical catholique.

Les syndicats nationaux réclameront jusqu'à ce qu'ils l'aient obtenu le boni de production, c'est-à-dire une participation de l'ouvrier aux bénéfices de l'entreprise, en plus du salaire raisonnable. Les syndicats nationaux ont augmenté de 40 à 60% la situation des travailleurs de la région.

Voilà un centre qui va de l'a-

vant. Bravo! Nous souhaitons que les justes et logiques conclusions de leur journée d'étude se réalisent le plus tôt possible.

La Fédération du bâtiment est progressive

Lors de sa dernière réunion, la Fédération du bâtiment a émis le voeu suivant: "Qu'au prochain Congrès la taxe per capita soit augmentée de sorte qu'un organisateur soit engagé pour l'expansion de la Fédération". Cette Fédération mérite d'être louée. Espérons qu'à son prochain Congrès elle donnera suite à son voeu.

On triomphe de mauvaises habitudes plus facilement aujourd'hui que demain.

Guide Syndical

Conseil Général des Syndicats Catholiques de Québec

Lauréat Morency, président,
20, rue Bayard, Québec
Tél.: 2-5808

J.-Omer Pagé, secrétaire,
20, rue Ste-Agnès, Québec
Tél.: 3-3751

1231 est. Demontigny Montréal Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux de Montréal

Georges-Aimé GAGNON, prés.

Roméo BELLEMARE, sec.

29, rue Gordon Tél.: 587 Conseil Central des Syndicats Catholiques et Nationaux de Sherbrooke

M. Lorenzo LEFEBVRE, prés.

M. L.-P. DEMERS, sec.

Hommage du Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux du diocèse d'Ottawa

J. D. JOANISSE, prés.

Rod. JOLY, sec.

Fédération Nationale Catholique des Métiers du Bâtiment

Oscar FILION, prés.

J.-B. DELISLE, sec.

Fraternité Nationale Catholique des Employés du Transport de Québec Inc.

Ludger FERLAND, prés.

Arthur HAMEL, sec.

L'Union Catholique des Manoeuvres de Québec Inc.

Albert RAYMOND, prés.

18, rue Coran

Association de la Soie Celanese de Drummondville

Prés.: Raymond BUSSIERE

Sec.: Roland CHAMPAGNE

Syndicat Cath. des Ouvriers en Métallurgie, de la Joliette Steel Ltd.

JEAN-PAUL JOLY, sec.-arch.

Conférence nationale conjointe de la Construction

Le 18, 19 et 20 février derniers s'est tenue à Ottawa, au Château Laurier, la 3e session de la Conférence nationale conjointe des industries de la construction.

Le président de la C.T.C.C., M. Alfred Charpentier, le président de la Fédération nationale des métiers du bâtiment, M. Osias Filion, et le président intérimaire du Conseil central des Syndicats catholiques de Montréal, M. Horace Laverdure, représentaient les syndicats nationaux de la construction de la province de Québec.

La conférence a porté sur les quatre questions suivantes:

- relations entre employeurs et employés;
- contrôle du gouvernement relativement aux salaires et aux prix;
- embauchage et matériaux;
- aperçu général de la construction.

Nombre de recommandations

ont été adoptées sur chacun de ces points; elles seront soumises au Ministère de la Reconstruction, en vue d'activer l'industrie de la construction en général dans tout le pays, en donnant la préséance à la construction des maisons d'habitation.

Copie du procès-verbal et des recommandations de la Conférence nationale conjointe de l'industrie de la construction sera envoyée à tous les gouvernements provinciaux. Le mois prochain, LE TRAVAIL publiera quelques-unes des principales résolutions adoptées par la "conférence".

L'hon. Humphrey Mitchell, ministre du Travail, s'est déclaré très heureux du travail accompli par la Conférence nationale conjointe de la construction et a souhaité ardemment que son exemple soit suivi par les travailleurs et les employeurs dans les autres industries du pays.

Le comité d'organisation de la C. T. C. C. recommande...

"Que les syndicats fédérés payent une taxe per capita raisonnable aux fédérations pour les raisons suivantes :

- a) engager un organisateur.
- b) avoir la capacité de subvenir aux dépenses occasionnées par le développement des lois ouvrières tant fédérales que provinciales.
- c) guider les syndicats qui n'ont pas d'expérience.
- d) subvenir au développement normal des fédérations.

M. Charpentier à l'ambassade américaine

Le 11 février dernier, lors d'une réception à Ottawa, en l'honneur de l'attaché du Travail, à l'ambassade américaine, M. Norgren et sa dame, M. Charpentier a représenté la C.T.C.C. Tous les principaux chefs ouvriers du Canada et quelques hauts fonctionnaires y assistaient.

Pour vous, chefs et dirigeants

Dans la revue RELATIONS de janvier et février 1946, Jacques Melançon a publié deux articles très sérieux intitulés: "Montréal-Toronto". M. Melançon souligne les principaux facteurs et explique l'infériorité des salaires moyens de Montréal comparés à ceux de Toronto, et démontre que l'amélioration nécessaire des salaires moyens dans le Québec devra résulter d'une étroite coopération entre l'industrie, l'ouvrier et l'Etat. Nous recommandons à nos chefs la lecture et l'étude de ces documents très précieux. Nos félicitations à M. Melançon.

M. Fenton, de la F. A. T., de passage à Montréal

M. Fenton est venu mettre la paix parmi les chefs internationaux pris aux cheveux. Quatre comités de propagande ont été formés. Aurait-il profité de son passage pour visiter Mgr Charbonneau, M. Fenton ne lui aurait

certainement pas tenu le même langage qu'à son voyage d'il y a un an et demi (il avait déblatéré contre nos syndicats). Nos succès depuis, particulièrement à Shawinigan et à Arvida, ont suffi pour lui apprendre que nous entendons bien conserver nos positions.

Employeurs et employés ne se repoussent pas

Autre sujet traité dans une conférence à l'École des Parents par M. Alfred Charpentier. "Non, a-t-il déclaré, employeurs et employés ne sont pas ennemis-nés, au contraire, de par leur nature même et leur idéal commun, ils sont matériellement solidaires".

Comité consultatif du ministère de la Reconstruction

Ce comité (sur lequel siège le président général) a tenu ses dernières assises le 30 janvier dernier. Sa fonction est de porter à la connaissance du ministre C. D. Howe, les vues du travail organisé pour aider le ministre dans l'oeuvre qu'il a à accomplir.

Conseil central à Sorel

La C.T.C.C. approuve la fondation d'un Conseil central à Sorel, une fois complétées les procédures régulières et en tenant compte des suggestions du Conseil central de Saint-Hyacinthe, au sujet de la juridiction territoriale du conseil de Sorel.

En avant avec le travail

Au cours du mois dernier, l'administration du journal et le Président général ont lancé un appel à tous les officiers, agents d'affaires et organisateurs des différents centres. Dans deux lettres circulaires, ils ont demandé :

- 1o. — d'activer le recrutement,
- 2o. — d'envoyer des nouvelles des centres,
- 3o. — de solliciter des annonces.

Les organisateurs, agents d'affaires et officiers ont également reçu des indications très intéressantes sur la manière de former un comité de propagande du journal; en plus, l'Administration du Journal a envoyé aux mêmes confrères, des formules qu'on pourrait appeler: "formules de nouvelles"; les officiers, agents d'affaires et organisateurs n'auront qu'à remplir ces formules et nous les retourner. Nous aurons ainsi des nouvelles de tous les centres.

Espérons que tous coopéreront. En avant donc pour des nouveaux abonnés! des nouvelles! des annonces!

L'ADMINISTRATION

"La sécurité syndicale: la pierre de touche du syndicalisme"

(André Roy)

Depuis deux ou trois ans, dans les négociations entre patrons et ouvriers, on parle de plus en plus de la sécurité syndicale. Elle est devenue en fait la pierre de touche du syndicalisme.

Il n'est point nécessaire ici de préciser les formes multiples de sécurité syndicale: atelier fermé, atelier syndical parfait, atelier syndical imparfait, maintien d'affiliation, préférence syndicale et retenue syndicale. Toutes ces distinctions s'imposent. Elles correspondent à autant de réalités. Dans le "Bulletin des Relations industrielles", publié par la faculté des sciences sociales de l'Université Laval, M. l'abbé Gérard Dion les a définies avec une grande clarté.

Ce qui importe, c'est de souligner deux choses:

Avant la votation de la législation ouvrière nouvelle, sans qu'on connaisse ou qu'on soupçonne même la doctrine de la sécurité syndicale, cette sécurité existait dans la réalité: à preuve les nombreuses conventions signées par toute la province et qui, à des degrés divers, reconnaissent l'atelier fermé, l'atelier syndical ou la préférence syndicale. Ce que la doctrine nouvelle apporte de neuf, ce sont le maintien d'affiliation et la fameuse retenue syndicale qui, pour sa part, a donné lieu à tant de discussions et même de grèves au cours de l'année dernière. Donc, il n'y a pas lieu de s'effrayer: dans les relations entre patrons et employés, même si la loi n'intervenait ni pour approuver ni pour condamner, il y avait déjà de bonne foi, un système de sécurité syndicale. C'est là un fait que les syndiqués doivent avoir présents à l'esprit. Autrement, ils tombent dans un piège et il se pourrait bien, quelques influences s'en mêlant, se voir dans l'obligation un jour de repartir à zéro.

Ce premier fait bien établi, il est important de se retourner vers la sécurité syndicale elle-même et de lutter avec énergie pour l'obtenir dans le plus bref délai possible. On connaît mieux la doctrine maintenant, et il faut féliciter M. l'abbé Gérard Dion de l'avoir exprimée avec autant de précision. Il ne faut

laisser passer aucune occasion de gagner cette bataille sur deux fronts: le front des relations ouvrières et le front de la législation ouvrière.

A ce sujet, il faut exploiter — c'est un texte qui fait déjà autorité — les décisions du juge Rand qui a jugé le différend survenu entre la compagnie Ford de Windsor et ses employés.

Ce jugement ne reconnaît pas l'atelier syndical, mais il accorde la retenue syndicale. Et ce qui est important de noter, ce sont les raisons invoquées à l'appui d'une telle décision: "Je considère, écrit le juge, qu'il est entièrement équitable que tous les employés doivent être obligés de supporter leur part du fardeau d'administration de la loi qui les régit, le contrat de l'union; qu'ils doivent en prendre les responsabilités comme les bienfaits".

C'est déjà un point formidable emporté d'assaut. Certes, ici, dans la province de Québec, en vertu de l'extension juridique des conventions collectives, ouvriers et patrons pourvoient au fonctionnement des comités paritaires qui régissent et appliquent les décrets.

Si l'on place cette citation du juge Rand dans son contexte, il semble bien qu'elle peut avoir une portée encore plus considérable: "Je doute, dit-il, si quelque circonstance provoque plus de ressentiment dans une industrie que ce partage des fruits du travail de l'union et de son courage par un employé qui n'en est pas membre". (I doubt if any circumstance provokes more resentment in a plant than this sharing of the fruits of unionist work and courage by the non-member). Un peu plus loin, le juge Rand ajoute ce qui suit: "En tant que proposition générale, il ne serait pas inéquitable d'exiger de tous les employés une contribution pour maintenir les dépenses d'administration des intérêts de l'employé, d'administration de la loi qui régit leur emploi". (It would not then as a general proposition be inequitable to require of all employees a contribution towards the expense of maintaining the administration of employee in-



Préparez votre propre bonheur

Rendez-vous compte des avantages que vous pouvez retirer d'un certificat dans l'Ordre des Forestiers Catholiques.

- Protection financière,
- Protection religieuse,
- Protection morale,
- Protection sociale.

Renseignez-vous en faisant venir notre brochure de vingt pages. Cela ne vous engage en rien et vous renseignera sur la manière de préparer un plan d'assurance convenable...Ecrivez aujourd'hui même.

Les Forestiers Catholiques,
1015, rue St-Denis,
MONTREAL.

Veuillez m'envoyer Gratis votre brochure de vingt pages "Préparez votre bonheur".

Nom

Adresse

[T]

Occupation Age

terests, of administering the law of their employment).

Ce texte n'implique-t-il pas que le syndicat, qui travaille à améliorer les salaires et les conditions de travail de tous les ouvriers, y compris même ceux qui refusent de lui adhérer, souventes fois pour des motifs purement pécuniaires, ont des devoirs de justice à rendre envers l'organisme qui, contre leur gré, a défendu leurs intérêts? La formule du juge Rand est heureuse, car on entend souvent chez le syndiqué la réflexion suivante: "Le voisin ne fait pas partie du syndicat; il a les mêmes avantages que moi aujourd'hui sans qu'il lui en coûte un cent tandis qu'il m'a fallu, moi, déboursier vingt, trente, cinquante dollars durement gagnés. Je suis bien fou de demeurer plus longtemps dans le syndicat". La solution du juge Rand vaut donc que nous lui accordions beaucoup d'attention sans perdre de vue, cependant, nous, syndiqués nationaux catholiques, que nous voulons transformer la société, en arriver à une organisation sociale plus parfaite.

Actuellement, la sécurité syndicale est la pierre de touche du syndicalisme. D'ici à trois ou quatre ans, il faudra lutter sur ce terrain. Mais, pour nous syndiqués nationaux catholiques, elle n'est tout de même qu'un palier dans la montée vers les cimes de l'organisation professionnelle.

MANUEL DE L'INVENTEUR
10\$ écrivez à
ALBERT FOURNIER
PROFESSEUR DE BREVETS D'INVENTION
934 ST-CATHERINE ST MONTREAL

Etude sur les maladies professionnelles

Travail présenté à la Faculté par M. Onésime Piette, technicien diplômé, étudiant à la Faculté des sciences sociales de l'Université de Montréal — (Extrait de la revue "Technique")

Depuis le début du XXe siècle, toute la vie économique et sociale de la nation a été bouleversée du fait de l'intense mécanisation. En donnant à l'individu une vie infiniment plus agréable, cette mécanisation est devenue pour lui un fléau qui le mutilé, le détruit et l'amène à de formidables pertes de vies et de capitaux.

Ici, il ne s'agit pas seulement de l'accident brutal mais des maladies insidieuses qui sont pour le travailleur le risque immédiat de sa profession. Nous allons brièvement étudier ces dernières connues sous le nom de maladies professionnelles.

Les maladies professionnelles ne sont pas des néologismes. Aristote a compilé des notes concernant certaines déformations physiques chez les artisans. Pline constate les graves indispositions causées par la manipulation du soufre et du zinc et, fait surprenant, son histoire naturelle fait mention de masques employés par les travailleurs de l'époque pour se protéger contre les poussières métalliques. Dans le quatrième siècle, Hippocrate, le plus grand médecin de l'antiquité, fut le premier à reconnaître les propriétés toxiques du plomb; mentionnant une série d'attaques de coliques de plomb survenues chez des mineurs. Plaute parle des coureurs grecs et romains atteints de troubles respiratoires, d'hernies, il mentionne même du sang contenu dans les expectorations de ces malades. Juvénal nous décrit les lésions se rencontrant dans les yeux des forgerons et des varices occasionnées par la position nécessitée par ce genre de travail.

Au moyen-âge Koelsch, hygiéniste industriel, attire l'attention sur les fumées et les gaz toxiques développés dans les mines d'or, blessant grièvement les travailleurs et nous cite certains moyens de prévention.

Le grand médecin italien Bernardino Ramazzini, décoré du titre de père de l'hygiène industrielle, déclarait dans son célèbre ouvrage *De morbis artificum diatriba*, traduit en français en 1777 par Fourcroy: "il faut convenir, disait-il, que les métiers deviennent une source de maux pour ceux qui les exercent et que les malheureux artisans, trouvant les maladies les plus graves là où ils espéraient puiser le soutien de leur vie et celle de leur famille, meurent en maudissant leur ingrate profession".

Comme on le voit, à cette époque, le problème des maladies professionnelles s'imposait déjà à l'attention des médecins. Mais aujourd'hui, avec le formidable progrès industriel des grandes nations, le problème se présente dans toute son impressionnante acuité. De puissants pays industriels ont étudié ce problème si vital pour eux; car il traite des facteurs qui influencent la productivité même de l'ouvrier. N'est-il pas jusqu'à un organisme de la Société des Nations, le Bureau International du Travail, qui se soit penché sur cette tâche importante car il s'agit de nous maintenir en bonne santé, d'accroître notre activité, de chasser les soucis et, ce faisant, d'ajouter un peu à notre bonheur. Ce sont là de graves problèmes, problèmes du progrès de la civilisation et de l'avenir de l'humanité.

(A suivre au prochain numéro)

Les mouvements ouvriers font bloc pour obtenir un crédit urbain

En vue de permettre à un plus grand nombre de travailleurs de devenir propriétaires de leur foyer.

Le Conseil central des Syndicats ouvriers nationaux des Trois-Rivières vient de prendre attitude en faveur d'un crédit ouvrier et a décidé d'appuyer sans réserve la campagne menée actuellement par la L.O.C., dans le but d'obtenir du gouvernement provincial une loi qui permettra à la famille ouvrière d'habiter une maison spacieuse, salubre et qui deviendra sa propriété au bout de quelque 20 ans.

"Il est à la fois tragique et comique, déclare le secrétaire du conseil central, que nous ayons des yeux pour voir les problèmes les plus variés et la volonté d'y porter remède, excepté quand il s'agit du grave problème de l'habitation.

"On dépense des sommes fabu-

leuses pour l'assistance publique, hôpitaux, sanatoriums, asiles, cliniques, cours, prisons, etc. Si le peuple était mieux logé, sa santé physique et morale s'en porterait mieux. L'ère est à la médecine préventive. Prévenons les maux et la société en aura moins à guérir. Nous aurons un surplus financier.

"Les 3 huit: huit heures de travail, huit de repos et huit de loisirs, font gloser bien des gens. D'aucuns s'inquiètent des huit heures de loisir de l'ouvrier. Mettons-le dans la situation d'un petit propriétaire, avec une bonne dette sur le dos pour l'éviter à l'économie, il évitera les passetemps coûteux, l'ivrognerie; il s'occupera et s'affaira à sa maison à terminer ou à parfaire, il jardinera en famille tout en se faisant bronzer la peau au bon vieux soleil.

"Il y a les taudis chics! En

Exposition textile britannique

Londres. — Une exposition de tissus anglais, de création et de fabrication nouvelles, fut inaugurée à Londres récemment par sir Stafford Cripps, président du Board of Trade. Projetée et collectionnée pour le "British Institute of Adult Education", l'exposition fera une tournée en Angleterre sous les auspices du "Art Council of Great Britain". Les étoffes exposées couvrent un ample assortiment de modèles et comprennent des tissus conçus spécialement pour l'Afrique occidentale. Ils sont en couleurs voyantes et barbares mais comprennent des dessins gais et charmants, ainsi que des modèles nouveaux dessinés par les fameux artistes Graham Suntherland et Henry Moore. Les principaux articles en montre sont une série de toiles unies d'Irlande et une variété d'étoffes d'ameublement, y compris des soies de satin capitonnées et des rideaux adaptés spécialement aux maisons de petites dimensions.

Participation aux bénéfiques

Le président de la Chambre de commerce des Etats-Unis, M. Eric Johnson, qui a pris part à plusieurs conférences où les représentants des employeurs et des employés cherchent les moyens d'établir une entente stable entre le Capital et le Travail, ne veut pas s'en tenir aux paroles. Il vient de passer aux actes. Désormais, les industries que M. Johnson dirige, accorderont à tous leurs employés une part de 25% des profits nets. Heureuse initiative que le monde américain regarde avec intérêt.

effet, un logement éclairé aux deux extrémités, au 3e étage, sur une rue sans arbres, est dit beau logement et sain, surtout lorsqu'il y a des planchers durs et un réfrigérateur. Quand on élève des enfants ou qu'on devrait en élever, ce genre de logement s'appelle "taudis".

"Il y eut bien la Loi nationale du logement du gouvernement fédéral. Ce fut une déconfiture pour tout le monde exception faite de quelques financiers qui en ont tiré parti pour construire des conciergeries pour locataires fortunés".

Les Syndicats nationaux adressent leur pétition à l'honorable Premier ministre de la province en notant que la C.T.C.C. demande un crédit urbain depuis plusieurs années déjà dans ses mémoires annuels au cabinet des ministres.

LISEZ
LE DEVOIR
pour être renseigné
de façon impartiale.

On dit qu'il existe...

...Des syndiqués qui connaissent si bien leur mouvement qu'ils n'ont jamais eu besoin de lire les règlements...

...Des syndiqués qui ne se donnent pas la peine de lire le journal Le Travail et Le Castor...

...Des officiers, — présidents ou secrétaires, — qui "oublient" de communiquer à leur syndicat le contenu des circulaires des corps supérieurs...

...Des syndiqués qui ne payent leurs contributions que s'ils reçoivent une augmentation de salaire ou autres avantages...

...Des syndiqués qui sont toujours quelques mois en retard dans le paiement de leurs contributions...

...Des syndiqués qui n'ont pas besoin de la caisse de décès... (probablement qu'ils sont exempts de la mort ou sont immortels)...

...Des syndiqués qui ne font pas de différence entre un syndicat et une augmentation de salaire...

...Des syndiqués qui n'ont jamais encore consacré une réunion à l'étude de leurs règlements et de leur constitution...

...Des syndicats où tout le monde parle en même temps dans les assemblées... (probablement pour sauver du temps)...

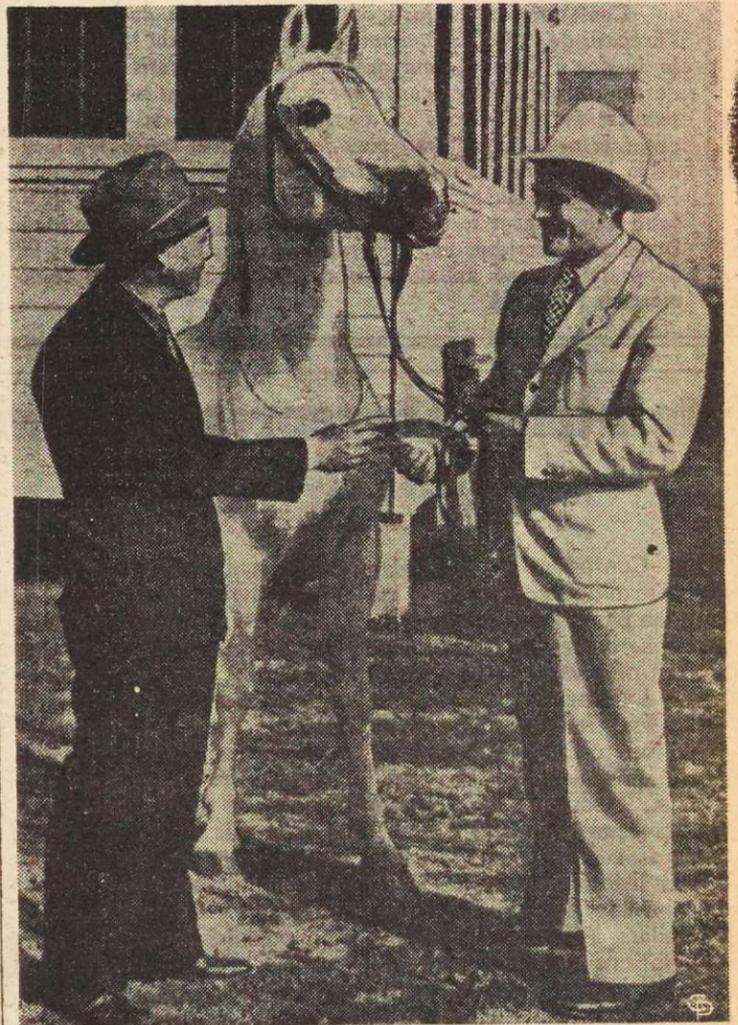
...Des syndiqués qui vont très rarement ou jamais aux assemblées de leur syndicat...

...Des syndiqués pour qui le mot "devoir" est un mot vide et le mot "droits" est tout leur dictionnaire...

ON DIT QU'IL EXISTE des syndiqués... qu'il existe des syndicats... Mais on se trompe... Car des syndiqués comme ceux-là, jamais on ne pourra appeler cela des syndiqués... Et des syndicats comme ceux-là, ça ne peut sûrement pas être des Syndicats catholiques...

(Le Castor, Rimouski)

J-SUIS



Le cheval blanc de l'empereur japonais Hirohito appartient maintenant à un Américain, le lieutenant Dick Ryan, à droite. Ce dernier vient de prendre possession de la bête quasi-historique, à Los Angeles, Californie, après qu'elle eut été examinée par des vétérinaires du gouvernement des Etats-Unis.

"Depuis près d'un demi-siècle, toujours le même but, réduire le taux de la mortalité infantile à Montréal"

FRONTENAC 3121

J. Joubert
LIMITÉE

L'Article 17

Les droits de l'union minoritaire

La Commission des relations ouvrières a modifié son interprétation de l'article 17 et reconnaît, à l'union minoritaire, non seulement le droit de soumettre son grief à l'employeur, mais aussi au comité de griefs, à un conciliateur, si satisfaction n'est pas obtenue et même recourir à l'arbitrage, quand la conciliation ne donne pas satisfaction. Voilà la grande nouvelle que M. Philippe Lessard, président de la Fédération de la pulpe et du papier, était heureux d'annoncer, il y a quelques jours, aux Syndicats affiliés à la Fédération.

C'est une nouvelle d'importance capitale, car depuis quelque temps l'interprétation de cet article 17, de la Loi des relations ouvrières, a été cause de nombreux désagréments. La Commission des relations ouvrières semblait croire que l'union minoritaire avait bien

le droit de soumettre ses griefs à l'employeur, mais que ses droits s'arrêtaient là, qu'elle n'avait aucun droit de se servir de la conciliation et de l'arbitrage pour obtenir justice. Le droit qu'on lui reconnaissait de soumettre son grief devenait donc un droit illusoire, puisque une fois le grief soumis l'union minoritaire ne pouvait pas faire respecter son droit. Avec la nouvelle interprétation de l'article 17, il est probable que les salaires, qui existaient dans certaines usines de papier, vont disparaître maintenant que l'union minoritaire pourra se servir de tout l'appareil judiciaire, prévu par la loi, pour obtenir justice.

Cette nouvelle interprétation de l'article 17 permettra donc aux Syndicats de défendre efficacement leurs membres qui tombent sous la juridiction des papetiers.

Monseigneur Valois et la criminalité juvénile

Conformément au juste désir de Mgr Valois, de Montréal, l'Exécutif de la C.T.C.C. a fait pression auprès du Ministre de la Justice à Ottawa, pour que soit interdite l'entrée au pays des revues obscènes et condamnées les revues du même genre publiées au pays. Dans sa réponse le Ministre se dit prêt à coopérer avec qui de droit pour faire observer les dispositions de la loi du code criminel qui prohibe la littérature obscène. Pour nous du Québec c'est donc au Procureur Général qu'il faut recourir pour faire observer cette loi (Monsieur Maurice Duplessis). Ecrivons-lui, télégraphions... bref, inondons-le de protestations! En démocratie c'est la manière de faire marcher l'autorité.

Maintenons la représentation ouvrière

La Confédération française des Travailleurs chrétiens ne se gêne pas pour dire ce qu'elle pense de la Charte des Nations Unies vs le Travail organisé: La Charte des Nations Unies est foncièrement étatique: tous ces organismes sont entre les mains des gouvernements, y compris Le Comité Economique et social. Elle refoule au second plan l'Organisation Internationale du Travail, créée par le Traité de Versailles, à côté de la Société des Nations, sous la forme tripartite: gouvernements, organisations d'employeurs, organisations de salariés.

Il est inutile que nous indiquions que la C.F.T.C. et la C.I.S.C. ne sont pas satisfaites de cette situation: si nous demeurons attachés à l'Organisation Internationale du Travail, ce n'est pas seulement par un mouvement sentimental, qui pourrait être justifié par la simple constatation de ce que le progrès social doit à l'O.I.T., mais parce que nous considérons que cette formule tripartite correspond parfaitement à nos principes et réalise une solution harmonieuse entre les formules libérales, désormais périmées, et les formules éta-

tiques, qui deviennent si facilement tyranniques.

Bien sûr, il faudrait modifier quelque peu la structure de l'O.I.T., afin de faciliter la participation des pays où l'économie est entièrement ou partiellement nationalisée; il faudrait aussi donner plus d'efficacité à ses décisions. Ce ne sont pas là des problèmes insolubles et d'ailleurs le Conseil d'administration du B.I.T. se réunira à Londres le 21 janvier, pour les étudier.

Il est bien certain que si la Fédération syndicale mondiale avait pris, sur ce point, une position aussi ferme et aussi nette que la Confédération Internationale des Syndicats chrétiens, nous n'en serions pas aujourd'hui à craindre de voir l'O.I.T. disparaître, pour être remplacée par une institution dans laquelle les organisations ouvrières n'auraient pas place. Mais on conçoit fort bien les raisons de la mollesse de la Fédération mondiale, tiraillée par des courants divers, dont le moins important n'est pas celui, justement, qui émane des groupements comme celui de l'U.R.S.S., dans lesquels le mouvement syndical s'identifie à l'Etat ou, tout au moins, lui est subordonné.

Le communisme

"Le communisme a dans son enseignement et son action un double objectif qu'il poursuit... au grand jour, et par tous les moyens, même les plus violents: une lutte des classes implacable et la disparition complète de la propriété privée. A la poursuite de ce but, il n'est rien qu'il n'ose, rien qu'il respecte: là où il a pris le pouvoir, il se montre sauvage et inhumain à un degré qu'on a peine à croire, et qui tient du prodige, comme en témoignent les épouvantables massacres et les ruines qu'il a accumulés dans l'immense pays de l'Europe orientale et de l'Asie. A quel point il est l'adversaire et l'ennemi déclaré de la sainte Eglise et de Dieu lui-même, l'expérience, hélas! ne l'a que trop souvent prouvé, et tous le savent abondamment."

Pie XI, dans "Quadragesimo Anno".

Le syndicat catholique s'établit à Nicolet

La propagande commencée il y a quelques semaines par des propagandistes des Syndicats catholiques qui sont venus visiter les employés des trois principales industries de cette ville vient d'aboutir à un résultat favorable à cette propagande.

La première industrie dont les employés ont fait confiance aux propagandistes des Syndicats catholiques fut celle de M. Henri Vallières, manufacturier de meubles, la seconde fut celle de la Cie de Tricot de Nicolet Limitée. Actuellement, les pourparlers pour l'établissement du Syndicat catholique sont en cours parmi les employés de la Consolidated Optical Co. Jeudi le 31 janvier dernier, une grande réunion des employés des trois principales industries de cette ville était convoquée en la salle de l'hôtel de ville, à 8 heures du soir.

M. Gérard Jutras, employé de la Consolidated Optical Co., fut nommé président de cette réunion. M. l'abbé W. Messier, curé de la cathédrale, y assistait. Le conférencier fut M. A. Rheault, propagandiste des Syndicats catholiques de Victoriaville.

Le conférencier s'appliqua à expliquer la charte des Syndicats catholiques et à convaincre tous les employés de l'industrie des avantages qu'ils retireraient en faisant partie de l'union ouvrière des Syndicats catholiques. Il félicita les employés de l'industrie de meubles Vallières et de la Cie de Tricot de Nicolet Limitée de leur adhésion au mouvement des Syndicats catholiques et il exprima l'opinion que les employés de la Consolidated Optical Co., suivront leur exemple.

Quelques questions furent posées au conférencier qui en donna les explications.

Des cartes d'approbation du mouvement furent ensuite distribuées aux employés de la Consolidated Optical Co. Ils ont huit jours pour prendre leur décision.

Le banditisme à Montréal et ailleurs

Contribution à une explication des faits

Au bureau de l'assurance-chômage, une conversation s'engage entre l'employé et un pétitionnaire:

— Alors, l'assurance-chômage n'a plus d'argent à m'allouer?

— Que voulez-vous, monsieur, l'argent que vous aviez versé vous a été remis régulièrement depuis six mois; il ne reste plus rien dans nos livres à votre crédit.

— Votre assurance-chômage n'est donc pas une assurance, mais une forme d'épargne obligatoire?

— Peut-être, mais je n'y peux rien.

— Pour faire vivre ma femme et mes enfants, il ne me reste plus qu'à voler...

Le chômeur tourne les talons et s'en va. L'employé reste pensif.

Ce cas lui en rappelle un autre dont on lui a parlé. Il s'agit d'un salarié qui a toujours travaillé, mais qui n'a jamais eu de permis du service sélectif. Aujourd'hui il est sans emploi. Il ne veut pas se présenter au service sélectif afin d'éviter une amende. Que fera-t-il? Se mettra-t-il à voler lui aussi?

Un cas malheureux lui en rappelle d'autres. Ainsi celui d'un lointain parent qui n'a jamais voulu du service militaire. Il s'est caché. On l'a ravitaillé discrètement. Mais ça ne peut durer indéfiniment. Et s'il sort de sa cachette, s'il est pris, il sera puni. Pour éviter de continuer à vivre aux dépens des autres, ne pouvant

trouver d'emploi nulle part, ne recourra-t-il pas au vol lui aussi?

— "Depuis la fin des hostilités, les conférences de St-Vincent de Paul fonctionnent à plein", lui disait-on dernièrement. Oui, pense-t-il en lui-même, mais la St-Vincent de Paul ne peut tout de même pas absorber toutes les recettes de la Fédération des oeuvres de charité canadiennes-françaises, de la Federated Charities, etc. Et puis, il y a tous ceux qui ne reçoivent rien de ces oeuvres de bienfaisance. Et enfin, il est plus normal de vivre de son travail que de vivre de la charité de ceux qui travaillent. Pourquoi le gouvernement ne renonce-t-il pas à ses mesures de guerres? En somme la guerre est finie. Confisquer les profits des employeurs, suivre pas à pas les employés, ça ne donne du pouvoir d'achat... qu'aux fonctionnaires du gouvernement. Qu'il laisse donc reprendre la production. Et que la concurrence tue le danger d'inflation.

— Tu as l'air bien songeur aujourd'hui, lui fait remarquer un compagnon, à l'heure du lunch.

Et le fonctionnaire de faire part de ses réflexions.

— Justement dans la Gazette de ce matin, il y a le compte rendu d'un interview. Les idées de l'interviewé cadrent avec les tiennes. Tiens, regarde: **Economic base of crime wave hit: Jobs? Not sentences? Held answer.**

TESTIS

Nouvelles de St-Hyacinthe

Le Syndicat des menuisiers et facteurs d'orgues vient de signer une nouvelle convention collective. Il s'agit d'une convention particulière avec la compagnie A. St-Germain & Fils, de St-Hyacinthe. Les ouvriers de cette manufacture verront leur salaire augmenter de \$0.40 à \$0.45 l'heure pour les apprentis et de \$0.50 à \$0.60 l'heure pour les compagnons.

Le Comité d'organisation du conseil central annonce la tenue d'une journée syndicale pour le début de mars. Cette journée a pour but d'aider à la formation des syndiqués de l'endroit et de les mettre au courant des nombreuses réalisations des syndicats dans la ville et dans la région. Nous publierons un rapport de cette journée dans notre prochaine édition.

Le Syndicat national catholique du bas fauchonné de la Gotham a procédé à l'élection de ses officiers et les résultats ont été les suivants: MM. E. Bureau, président; R. Léveillé, président-adjoint; Laurent Bilodeau, secrétaire; G. St-Rock, secrétaire-trésorier; Lucien Robert, Mlles Aurore Bossé, Pauline Delisle, Thérèse L'Heureux et Thérèse Lussier, directeurs.

M. l'abbé R. Frigon et M. J.-M. Ayotte agissaient respectivement

comme président et secrétaire d'élection.

M. R. Delisle, président du conseil central, et Mlle J. Danseureau agissaient respectivement comme président et secrétaire d'élection lors des élections des officiers du Syndicat national catholique des employés du commerce. Les édifices élus sont les suivants: MM. E. Graveline, président; G.-A. Gamache, président-adjoint; Mlle Jeanne d'Arc Bready, trésorière; Mlle J. Danseureau, secrétaire; MM. Gustave Raymond, E. Caron, G. Ledoux, Mlles L. Brodeur et G. Boucher, directeurs.

Le 23 janvier, à l'occasion de l'assemblée générale mensuelle, les membres du Syndicat national des travailleurs en chaussures ont procédé à l'élection de leurs officiers. Les résultats ont été les suivants: président, M. R. Tanguay; secrétaire, Mlle A. Provost; directeurs, MM. B. Brillou, L.-A. St-Germain, A. Lussier.

M. Alphonse Roberge, président de la Fédération du cuir et de la chaussure de Québec, assistait à cette assemblée.

G. Lamond & Fils Ltée

Médailles et Bagues pour Gradués

Insignes émaillés pour Sociétés.

929, rue Bleury - MA. 7769

POUR VOUS, MESDAMES

Recettes pratiques pour le carême

Le carême s'en vient à pas de lent et il est temps de parler de crêpes. Des crêpes il y en a de toutes sortes et toutes veulent être servies chaudes et dorées. Elles sont épaisses ou minces et servies pour le déjeuner ou le souper ou encore comme dessert au dîner.

Les crêpes sont rondes, gonflées uniformément et dorées des deux côtés. Elles sont légères et humides quoique bien cuites. Pour obtenir des crêpes parfaites voici quelques conseils donnés par les techniciennes en sciences ménagères de la section des Consommateurs du Ministère fédéral de l'Agriculture.

Il ne faut pas trop battre la pâte à crêpe, cela les rend lourdes. Au fait, nous ne les battons pas, mais mêlons jusqu'à ce que le liquide et les ingrédients secs soient bien incorporés et lisses. Chauffer la poêle lentement et aussi uniformément que possible. On peut employer une poêle épaisse ordinaire ou une poêle plate sans bords. Pour juger de la température de la poêle, y verser un peu d'eau avec une cuiller. Si l'eau forme des bulles qui "dansent" sans éclater et s'évaporer immédiatement, la poêle est à point.

Certaines poêles n'ont pas besoin d'être graissées, mais habituellement il est nécessaire de les badigeonner rapidement d'une mince couche de graisse. Utiliser une grosse cuiller ou un pot pour verser la pâte dans la poêle. Laisser un espace entre cha-

que crêpe. A fur et à mesure que les crêpes deviennent gonflées et couvertes de bulles, mais encore humides, les tourner vivement. Tourner une fois seulement. Quand dorées des deux côtés, les servir immédiatement sur des assiettes réchauffées. Un dernier conseil, d'une importance capitale, faites-en beaucoup.

Crêpes à la farine d'avoine roulée

1/2 tasse de farine ordinaire ou 1/2 tasse plus 1 c. à table de farine à pâtisserie
3 c. à thé de poudre à pâte
1/2 c. à thé de sel
1 1/2 tasse de farine d'avoine roulée à cuisson rapide
1 œuf, battu
1 c. à table de graisse fondue
1 c. à thé de mélasse
1/4 tasse d'eau
1/4 tasse de lait

Tamiser ensemble farine, poudre à pâte et sel. Mêler avec la farine d'avoine roulée. Incorporer ensemble l'œuf, la graisse, la mélasse, l'eau et le lait. Ajouter aux ingrédients secs et mêler seulement jusqu'à ce que lisse. Cuire dans une poêle légèrement graissée jusqu'à ce que dorées sur les deux côtés. Fait 18 crêpes de 4".

Crêpes au chocolat

2 œufs
2 tasses de lait
2 tasses de farine ordinaire tamisée
ou 2 1/4 tasses de farine à pâtisserie tamisée

3 c. à thé de poudre à pâte
1/2 c. à thé de sel
2 c. à thé de sucre
3 c. à table de cacao
1/4 tasse de graisse fondue

Mélanger les œufs bien battus et le lait. Mêler et tamiser les ingrédients secs. Ajouter le mélange d'œufs et de lait. Ajouter la graisse fondue et bien mêler. Cuire dans une poêle légèrement graissée jusqu'à ce que dorées. Servir chaudes avec miel ou sauce aux fruits pour dessert. Fait 18 crêpes de 3".

Crêpes au son

1 1/4 tasse de farine ordinaire tamisée
ou 1 1/4 tasse plus 2 1/2 c. à table de farine à pâtisserie tamisée
4 c. à thé de poudre à pâte
1/4 c. à thé de sel
2 c. à thé de sucre
1 tasse de son
2 jaunes d'œufs, bien battus
1 1/4 tasse de lait
1 c. à table de graisse fondue
2 blancs d'œufs, battus en neige ferme

Tamiser ensemble farine, poudre à pâte, sel et sucre. Ajouter le son et bien mêler. Incorporer les jaunes d'œufs avec le lait et ajouter graduellement au mélange de farine en brassant jusqu'à ce que lisse seulement. Ajouter la graisse fondue (non chaude). Incorporer les blancs d'œufs. Cuire dans une poêle chaude graissée. Fait 24 crêpes de 4".

Journée d'étude des cordonniers

Le 17 février dernier, les officiers et les membres du syndicat de la chaussure se réunissaient pour entendre discuter l'assurance-chômage. Deux membres de la commission, MM. Campeau et St-Cyr fournirent tous les renseignements désirés.

Génie social

Inauguration des cours de jour à la section des Relations Industrielles de l'Université de Montréal — L'aumônier de l'Association professionnelle des industriels directeur de la Section — Etude de la liste des professeurs — Réservoir "d'ingénieurs sociaux" au service des employeurs

Le dernier numéro du *Quartier Latin* (journal des étudiants de l'Université de Montréal), consacre la plus grande partie de son espace à l'inauguration des cours de jour à la section des Relations Industrielles de la Faculté des sciences sociales de l'Université de Montréal. De nombreux articles signés par les professeurs et les élèves nous rappellent le rôle, les buts et la nécessité d'une section des relations industrielles à l'université.

Nous croyons que tout le monde est d'accord sur le besoin qui se fait sentir dans notre société de spécialistes en sciences sociales et en particulier en relations industrielles. Le phénomène social, depuis plusieurs années déjà, débordé les cadres de notre enseignement technique et universitaire. C'est une lacune qu'il fallait combler et nous félicitons l'Université de Montréal d'avoir pris l'initiative de fournir à la société les hommes qu'elle réclame.

L'ingénieur social

L'ingénieur social, spécialisé en relations industrielles, doit posséder non seulement des principes sains en philosophie sociale, mais aussi une connaissance approfondie de la matière sur laquelle il aura à travailler et des forces qui s'y opposent en plus d'une technique à point. Ses études terminées, il devra posséder une vue d'ensemble des problèmes sociaux et une conception particulière de la vie sociale, car les principes immuables, dans cette science, sont rares et le domaine de l'opinion est vaste.

Le Pape lui-même s'est sagement abstenu d'aller plus loin que l'exposition des quelques grands principes, chrétiens qui doivent orienter les sociétés. Il a laissé à chaque société le soin de trouver une formule particulière qui lui convient.

Si donc le domaine de l'opinion est vaste dans les sciences sociales, si les formules sont nombreuses, il faut nécessairement que l'étudiant prenne connaissance de toutes ces formules et, à la lumière de ses principes adopte celle ou celles qu'il croit les plus aptes à réaliser le bien commun.

Nécessité d'une formation complète

Pour que l'étudiant en relations industrielles soit bien formé, pour qu'il prenne connaissance des points de vue de tous les groupes et de toutes les classes de la société dans l'appréciation des phénomènes sociaux et sur les diverses solutions qui peuvent être proposées, les professeurs doivent être choisis, autant que possible dans tous les milieux.

Liste des professeurs

Nous avons été étonné de constater que l'enseignement des relations industrielles à l'Université de Montréal ait été confié presque exclusivement à des intellectuels, des avocats et des représentants des employeurs. Seul, le R. P. Cousineau, S.J., conseiller moral des syndicats de Montréal, donnera l'opinion syndicale sur les relations industrielles. (Si le cours qu'on lui a confié lui permet d'aller aussi loin que cela, ce que nous ne croyons pas). Malgré toute la confiance que les ouvriers syndiqués ont en lui, il sera sûrement débordé par cette phalange de professeurs qui se feront un devoir de donner l'opinion patronale.

Pour combler la mesure, le directeur de la section est l'aumônier de l'Association professionnelle des industriels, organisation patronale groupant un certain nombre d'employeurs de la province.

Confiance ouvrière ?

Les ouvriers auront-ils confiance aux "ingénieurs" qui sortiront de ce moule? Nous en doutons fort. Ils auront l'impression que tous ces techniciens sont des créatures des employeurs qui auront été formés par eux dans l'unique but de servir leurs intérêts.

Cela fera peut-être naître le besoin, chez les organisations ouvrières, de fonder des collèges du travail pour contrebalancer l'influence de cet enseignement universitaire?



La soie brute, qui est une soie pure, est très recherchée pour les robes d'été et les robes de tout aller qui pourront servir aussi bien ce printemps que par les journées chaudes d'été. La robe illustrée est confectionnée d'un beau tissu de soie grise. Le corsage croise en une fermeture surplis et deux bonnes poches ajoutent au pratique d'un modèle aussi frais que joli.

Les costumes couturiers qui sont si seyants et si tendres à toutes les lignes font leur apparition. Ils peuvent se porter dès maintenant en-dessous du manteau box et seront très précieux plus tard. Un lainage léger noir mat a été utilisé pour la confection de ce deux-pièces dont la jaquette courte attache en avant avec une rangée de boutons. Les manches sont larges d'emmarchures et sont garnies d'une patte, insérée sur l'épaule. La jupe est à plis pantalon.

Contre
Maux de Tête
Névralgies
La Grippe
Douleurs

Achetez une boîte de Capsules Antalgine. Elles sont très faciles à prendre, préviennent les rhumes et soulagent vite les douleurs.

ANTALGINE
EN VENTE PARTOUT 25¢

Encourageons de préférence ceux qui affichent cette carte.

Où acheter?

ICI

LA LIQUE DE L'ACHAT CHEZ NOUS

parce qu'ils font leur part.

BE. 3984

282 ouest, rue Ontario

Hommages de
La Photogravure Nationale Limitée
MONTREAL

206, rue Du Pont

Tél. : 4-4641

LA Cie
F. X. DROLET
QUÉBEC

FABRICANTS D'ASCENSEURS
TOUTE REPARATION MECANIQUE
Specialités : Bornes-fontaines. Soudure électrique et autogène.

To Our English -- Friends

**"You have high responsibilities
but golden opportunities"**

Cardinal B. W. Griffin

(Extract from an address to the World Trade-Union Conference held in London, England)

I am delighted to welcome so many delegates to the World Trade Union Conference here to-day because you represent so many different countries. The Catholic Church, as you know, is international. Her mission is to all men and extends throughout the world. Catholics are united in one large family — the mystical body of Christ — irrespective of birth, colour, race or nationality. We see all the world united as one large family since all men were redeemed by Christ and each man is his brother's keeper. That is one main reason why I am so glad to see you to-day.

I also welcome you because you represent the workers. Trade unions protect their rights. Many Irish people, driven by poverty to labour over here, strengthened the Church and also helped with ability and enthusiasm to build up the unions. In the past they worked with little preparation for the task, but the younger generation has now better opportunities of study to enable them to take a more active part in the work of the unions. I welcome you here to-day in London which, especially during the war, has become a great international centre and has given sanctuary to exiled governments and hospitality to refugees from many countries.

Church's Action :

Leo XIII, against ideas of the day, urged the protection of the workers by vigorous State action and by workers' associations. Britain led the way in the growth of trade unions which had been forbidden in many countries. Leo stoutly defended the workers' natural and moral right to organise and to join associations, while insisting on their duties as well as their rights. Cardinal Manning in this country, Bishop Von Ketteler in Germany, Cardinal Mermillod in Switzerland, and others, prepared the way for this Encyclical letter.

Leo XIII and his followers, both clergy and laity, in many countries between the years 1881 and 1890 — when the Berlin Conference took place — urged international agreement for the protection of labour, and so prepared the way for the International Labour Organisation, which began in 1919, and for its signal service for social justice. Forty years after Leo's letter, Pope Pius XI, in his Letter "On the Social Order", supported Leo's doctrine and urged that organised industry should hold men together, not according to the position they occupy in the labour market, but according to the function which they serve in society. Such organiza-

tions of masters and workers within the same vocational group would thus liberate the State from many lesser duties which it cannot properly perform, and give the worker a recognised standing in his vocation, and not merely the status of a hireling. It would create peace and understanding in industry.

To Catholic Trade Unionists :

May I address a word to the Catholic delegates who are here to-day? Some of you come from Catholic countries where the profession of faith is manifested both in private life and in social institutions and organisations. Your unions, and your International, heavily crushed before the war by totalitarian governments have done great work for justice, true patriotism and co-operation among nations, though your work did not always win appreciation where you had a right to expect it. Your common profession of faith has enabled you to bring Christian justice and charity into matters of daily work and life.

Others, like ourselves, work in countries where men are divided in religious faith. We share union membership with men of all religions and of none. But precisely because we are Catholics we have a special contribution to give to the common cause. This will mean, first, that we Catholics who are trade unionists, will take pains to educate and instruct ourselves in all that is meant by the nature and destiny of man, and the purpose and function of human society. We shall not labour with any intention of arranging trade union affairs from the outside — for that is none of the Church's business, but so that, in the words of Pope Pius XI, we may "impart to the labour unions to which we belong to upright spirit which should direct their entire conduct".

Secondly, and surely, we ought to be regular in attendance at meetings, ready to give a helping hand in any task, however small and irksome, expressing our views with clarity and due modesty — even though we may make mistakes at times. We shall be ready to help to solve the difficulties and strains of the moment, and also with good sense and utter unselfishness to see the bearing of our own special problems on the wider service to mankind and to the will of God.

The delegates to this World Conference have high responsibilities but golden opportunities. All are agreed that the social order, both national and international, must be reformed.

But it cannot be reformed until men reform their consciences. Only thus will they follow God's law and seek His justice. Even then it is not enough to strive for justice; there must be charity as well.

In plans for reconstruction the workers of all nations will demand social security and employment. You as delegates will strive to improve the conditions of the worker, to guarantee his natural rights and liberties, to find him security in individual, and more especially in family, life. Workers and employers must work together in harmony for the common good. Trade unions must not allow themselves to become the tool of a political party, nor to be absorbed by the State. The State exists to protect the unions, not to dominate them. Freedom is too great a treasure to be sacrificed.

You will have learned of other's needs and difficulties, and you will have benefited from knowledge of what other countries are doing and planning. In a spirit of Christian charity all of us must be ready to help those less fortunately placed than ourselves — the millions of workers who have been thrown out of industry through the necessities and ravages of war, and the starving people of devastated Europe.

In the name of Christ, Who once worked as a carpenter, the Church continues to assert the principles He taught. It is for all of us to follow that lead.

Mr. Lewis Goes Home

In the wake of the labor-management conference last November, a titillating rumor spread through labor circles. Last week fifty per cent of the story came true when John L. Lewis led the United Mine Workers back to the "House of Labor" and was immediately elected 13th vice president of the AFL. The other half of the story, that Mr. Lewis was slated to become President of the AFL, was vigorously denied by septuagenarian William Green who told reporters he had no intention of resigning. Much speculation, naturally, attended Mr. Lewis' homecoming. What would happen to the United Mine Workers' catch-all District 50, which has been organizing everything in sight and poaching on many AFL jurisdictions? What would be the fate of the small Progressive Miners' Union, which was given jurisdiction over coal when Mr. Lewis left the AFL to organize the CIO? And would John L. now, become the spearhead of a drive to destroy the child of his rebellion? For some time, an influential group in the AFL has given up all thought of re-union, has been talking in warlike terms of putting an end to the CIO and dual unionism once and for all. For such a drive Mr. Lewis would be an ideal leader. Apart from these speculations, the return of John L. is compensation for the recent departure of the Machinists, and a pledge that the next AFL Convention will be colorful.

Spanish Bishops Urge Social Reforms

The new Cardinal elect of Granada, Spain, and the six Bishops of that province, have addressed a pastoral to the people of Spain censuring employers and landlords for their un-Christian attitude on the social question. The Bishops call upon employers to realize that property is not intended solely to serve private interests, but also must be used for the common good. They lament on the failure of Catholics to heed the Papal teachings with the cry, "How many tears, how much blood

could have been spared humanity if Catholics, at least, had obeyed Papal teachings on social questions.

On the problem of landlord "absenteeism" the Bishops warn against the flow of rents to the urban centers "leaving in their ignominious wake enforced unemployment lasting for several months, illiteracy, hunger and the lack of schools and churches.

The pastoral also called for a family wage, the elimination of child labor and the improvement of working conditions for women. The Bishops stress that these are not mere problems of economics but are principally moral.

Travail soigné

Dans les produits fabriqués par la Dominion Textile pour fins de guerre et ceux faits pour la paix on trouve le même travail soigné, depuis si longtemps en demande par les judicieux acheteurs canadiens.

Que ce soit tissus résistants pour avions de combats de notre aviation, ou draps et taies d'oreillers blancs et doux pour usage domestique, la qualité, née de nombreuses années d'expérience dans la fabrication et garantie par le travail habile de nos employés de filatures, est là.

Dominion Textile Company Limited

Fabricants de

DRAPS ET TAIES D'OREILLES
"COLONIAL"

MAGOG FASTEST FABRICS

Cercles d'études

Dans les deux derniers articles, sur le Cercle d'études syndical, nous avons parlé de sa composition, c'est-à-dire de la façon dont le recrutement des membres et l'organisation intérieure du cercle se faisaient. Il convient maintenant de procéder à l'examen des méthodes de travail qu'il est sage de suivre pour arriver au but poursuivi par le cercle d'études.

Méthodes de travail

Toute méthode est une marche raisonnée que l'on suit pour arriver au but, ou encore, si l'on considère l'enseignement, un ensemble de procédés que l'on emploie pour instruire les élèves. Dans le présent cas il s'agit pour les membres du cercle de s'instruire eux-mêmes. Comment donc procéderont-ils sur le plan intellectuel pour conduire leur esprit à la connaissance de la vérité syndicale? Pour répondre à cette question, il faut d'abord se rappeler certains principes dont il a été question précédemment.

Premièrement: on doit toujours avoir présent à l'esprit que le Cercle d'études est destiné à la formation des membres surtout plutôt qu'à leur érudition. Rien ne servirait, en effet, d'avoir des membres au savoir très étendu dans toutes les connaissances humaines, si l'esprit de ces membres n'est pas formé par la vérité syndicale et si leur volonté n'est pas façonnée et amenée à vouloir la réalisation de la vérité syndicale. Il ne faut pas oublier que les leçons d'érudition passent et que la formation demeure.

Deuxièmement: par l'enseignement que les membres, alternativement, se donnent au Cercle, ils apprennent plus vite, car en enseignant on apprend deux fois. C'est pourquoi la discussion est essentielle, et c'est là plus que jamais qu'il faut mettre de côté le respect humain, la gêne et les conventions sociales.

Troisièmement: toute vérité étant conquérante, il faut que l'enseignement donné au Cercle d'études serve à développer, chez les membres du cercle, l'esprit d'apostolat dont l'exercice, dans les milieux syndicaux, favorisera, dans ceux qui composent ce milieu, l'évolution normale de la vie chrétienne qui est le but réel du syndicalisme catholique.

Dans le prochain article, nous examinerons les diverses méthodes de travail qui conviennent au fonctionnement du cercle d'études.

Georges COTE, ptre,
Aumônier général de la C.T.C.C.

Cette affaire d'espionnage au Canada

Communistes mêlés au complot — Répercussion dans le monde

Depuis plus de deux semaines à date, les journaux et la radio nous entretiennent abondamment avec un complot d'espionnage découvert en notre pays. Au moment où ces lignes sont rédigées, les nouvelles ne sont pas encore très précises; mais il semble que ce soit un complot de grande envergure qui aurait des ramifications en plusieurs pays alliés.

A Ottawa

L'ambassade russe à Ottawa ne doit pas être étrangère à cette mystérieuse affaire qui vient d'alerter divers milieux. Sans doute, les Soviets partout trouvent fort regrettable le grand tapage qui se fait autour de l'enquête canadienne.

Le communisme est une doctrine athée et révolutionnaire. Tous les moyens deviennent bons pour atteindre ses fins. Voilà pourquoi il s'est servi de la diplomatie, pour pénétrer dans tous les pays. Les ambassades sont ainsi devenues des foyers de propagande. Pour la commodité des rôles à remplir, on y a constitué deux genres de personnel: l'un officiel, chargé de promouvoir les bonnes relations à l'extérieur; l'autre, clandestin et destiné à miner le régime économique, social, politique et intellectuel des pays étrangers.

Ainsi, les agents du parti communiste ont fait de l'ambassade russe d'Ottawa un centre d'espionnage. Les nouvelles chaque jour nous confirment ce fait.

Répercussion générale

Faut-il se fier aux Russes? M. Joseph E. Davies, ancien ambassadeur des Etats-Unis à Moscou, prétend, lui, qu'il faut faire confiance aux Russes, si l'on veut assurer la paix du monde. Mais la réalité est que personne ne peut se fier aux Russes. Leur système est contraire à l'ordre et à la paix. Et l'on peut croire que les communistes russes, et d'autres communistes de chez nous, dévoués à la cause, sont impliqués dans cette affaire d'espionnage.

Le réseau des agents soviétiques est apparemment fort élaboré et étendu. Une masse considérable de renseignements s'en allait régulièrement à Moscou.

Une cinquième colonne soviétique et procommuniste progressant à un rythme alarmant. Elle était en train d'envelopper des fonctionnaires du gouvernement, des groupes politiques et une foule de sociétés plus ou moins rattachées aux idées communistes et sympathiques aux soviets.

Cette complicité plus ou moins avouée entre le communisme d'une part et le mouvement dit "de gauche", les groupements soi-disant avancés et plusieurs sociétés neutres d'autre part, constitue probablement le principal danger de ce complot.

Quand le journal LE TRAVAIL paraîtra, il est possible que des rapports plus complets soient publiés.

Nouvelles de Montréal

Syndicat de la chaussure

Au début de février les divers syndicats de la chaussure se réunissaient pour procéder à leurs élections générales. En voici le résultat pour le conseil général: MM. Paul Dugas, président; Eugène Beaudry, 1er vice-président; Wilfrid Martel, 2e vice-président; Mlle Andréa Jussaulme, 3e vice-présidente; Jules Hamel, trés. général; J.-P. Giguère, sec.-finan.; Cajetan Bruneau, sec.-arch.; Adélar Corbeil, assistant sec.-arch.; Philias Perron, sentinelle.

Dans son message, le nouveau président, M. Dugas, disait: "Tous, nous avons besoin de nous soutenir dans une entente complète et pour l'intérêt général. Bientôt, nous ferons connaître le programme que nous ferons parvenir à l'Association des manufacturiers. Nous ne doutons pas de leur sens démocratique, industriel et social chrétien pour l'entente immédiate."

Employés manuels de la ville

Les membres du Syndicat des employés manuels de la ville ont procédé récemment à l'élection de leurs officiers. Tous ont été élus par acclamation: MM. J.-M. Périard, président; A. Goulet, 1er vice-président; A. Gauthier, 2e vice-président; C. Presseault, sec.-archi. et financier; L. Laurin, trésorier; directeurs: MM. V. Landry, O. Laliberté, R. Laurin et J.-E. Soucy, A. Shaylor, sentinelle.

Union du vêtement, section de la fourrure

La section de la fourrure de l'union nationale du vêtement élitait dernièrement ses officiers. Ces nouveaux officiers sont: MM. Léopold Lahaie, président; L. Grimard, 1er vice-président; A. Germain, sec.-corres.; MM. Meunier et Gravel, directeurs. Sont représentants au comité paritaire du commerce en détail: MM. L. Grimard, P. Magnan et Roland Filion.

Conseil de construction

Les divers délégués des Syndicats des métiers de la construction de Montréal, réunis en assemblée récemment, ont élu leurs officiers pour un autre terme: MM. Aldéric Gosselin, président; Joseph Boucher, 1er vice-président; Laurent Mollini, 2e vice-président; J.-M. Chalut, sec.-arch.; Horace Laverdure, sec.-trés.; C. Périard, sec.-corr. M. Joseph Coulombe est le président du comité des finances du conseil. Les autres membres sont MM. Joseph Boucher, Laurent Mollini, A. Gagnon, Edmond Berthiaume, Albert Gibeault.

H. Laverdure, conseiller municipal

A la dernière assemblée du conseil municipal, les échevins ont choisi à l'unanimité M. Horace Laverdure comme échevin, représentant le conseil central des Syndicats nationaux de Montréal. M. Laverdure remplace M. Roméo Bellemare, qui a démissionné pour devenir gérant de la Acme Glove, de St-Tite.

Nouvelles des Trois-Rivières

Les Syndicats catholiques veulent un boni de production

Les salaires actuels, malgré leur apparence favorable, sont insuffisants et un grand nombre de familles ouvrières ayant quelques enfants sont dans l'impossibilité de boucler leur budget, encore moins de faire quelques économies.

La Journée d'étude syndicale, tenue récemment à la Centrale des Syndicats, a réuni une centaine de chefs de toute la région, sous la direction du président du Conseil central, M. Gaston Vallières.

Les conclusions de la Journée d'étude sont que les Syndicats ouvriers nationaux catholiques ont amélioré les conditions des travailleurs de la région dans une proportion variant entre 40 et 60 pour cent, mais que la hausse du coût de la vie étant tellement considérable, la majorité des familles ouvrières ne peut faire d'économies et nombre d'entre elles ne peuvent boucler à la fin de l'année. C'est dire que les salaires sont encore insuffisants et que nous sommes loin du salaire familial vital.

Bien plus, les Syndicats nationaux réclameront jusqu'à ce qu'ils l'aient obtenu en faveur des travailleurs, le "boni de production", c'est-à-dire une participation de l'ouvrier au bénéfice de l'entreprise, en plus du salaire raisonnable. Les sociologues s'accordent à dire que c'est là seulement la solution aux multiples problèmes qui surgissent dans le monde du travail et du capital et qui ne cesseront de s'amplifier à mesure que les socialistes d'un côté exigeront l'étatisation à propos de tout et de rien et que les capitalistes d'un autre côté ne feront rien pour améliorer la situation et corriger charitablement et en justice les vices du régime actuel: trop de profits

pour un petit nombre et trop peu de "gagne" pour la multitude.

Taux des assurances

Les syndiqués en J. E. se sont élevés contre les taux prohibitifs des assurances, en particulier de celles qui sont payables à la semaine. Les familles ouvrières qui ne peuvent payer à l'année leurs assurances se voient dans l'obligation de payer presque le double du prix raisonnable des primes si elles veulent obtenir un peu de protection dans le domaine des assurances.

Structure du mouvement

On fit une étude sérieuse de la constitution du mouvement syndical catholique formé de 75,000 membres appartenant à 250 syndicats différents, affiliés d'une part à 10 Conseils centraux ou fédérations régionales, et d'autre part à 15 Fédérations professionnelles, le tout couronné par la C.T.C.C. (Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada) à qui l'ont doit près de 75 pour cent des améliorations à la législation protectrice des travailleurs tant dans la province que dans le pays.

Les commissions

Les études ont eu lieu en commissions sous la présidence de MM. Lionel Poisson, Gérald Leclerc, Henri Bourassa, R. Lemire, D. Dargis, assistés par les secrétaires, MM. Maurice Francoeur et François Crête. M. l'abbé Henri Bourassa, aumônier, félicita les participants d'avoir étudié aussi sérieusement des sujets difficiles et souhaita que chacun rayonne dans son milieu les connaissances puisées à cette Journée d'étude comme celles que chacun peut acquérir par un travail personnel.

Les unions catholiques de France et la représentation

La Confédération des Syndicats chrétiens a vigoureusement protesté auprès du ministre du Travail contre la représentation minoritaire des syndicats chrétiens au conseil d'administration du Fonds de rééquipement ménager des travailleurs. Pourquoi les sociolo-communistes auraient-ils quatre représentants contre deux pour les syndicats chrétiens, quand les effectifs syndicaux s'équivalent? Ce geste de la C.S.C. mérite d'être imité.

Comités mixtes de production

Environ une dizaine de Syndicats ont collaboré à date avec les employeurs cosignataires à la formation de ces comités. Les syndicats qui ont ainsi collaboré, nous obligeraient en nous faisant connaître leurs noms et autres détails intéressants.

Crédit ouvrier

Nous l'avions demandé dans notre programme d'après-guerre. L'idée a fait son chemin; la L.O.C. bat la marche avec vigueur et sûreté. Nous la félici-

tons et l'appuyons fermement. Puisse sa campagne produire les résultats désirés.

National Catholic Welfare Council et la C. T. C. C.

De Porto Rico, Antilles, le correspondant du National Catholic Welfare Council nous écrit: "Moi-même et la presse espagnole serions très intéressés d'avoir des renseignements précis sur la C.T.C.C." M. Charpentier n'a pas manqué de satisfaire les nobles désirs de cet ami de la C.T.C.C.

Paris s'intéresse à la C. T. C. C.

Dans une lettre au président général, le ministère du Travail et de la Sécurité sociale disait son enchantement de connaître la C.T.C.C. et ses oeuvres. "La C.T.C.C. a une valeur réelle; elle voit juste", dit-il. Heureux témoignage! Puissant réconfort!

M. St-Laurent et le divorce

Le Ministre de la Justice vient de faire un coup épatant. Il s'est refusé le mois dernier à rendre plus facile le divorce au Canada. N'insistons pas...! Toutes nos félicitations et nos encouragements à M. Saint-Laurent,

"Soyez maîtres de vos destinées"

(M. Pouliot)

Un député fédéral dit ce qu'il pense

Dans son numéro de février, le TRAVAIL reproduisait un extrait du discours de Me Jean-François Pouliot, député de Témiscouata, à la Chambre des Communes, le 22 octobre 1945. Ce discours fut prononcé à l'occasion d'un débat sur les conditions ouvrières où il était question de l'approbation de la convention concernant la protection contre les accidents des travailleurs occupés au chargement et au déchargement des navires. Cette convention, aujourd'hui révisée, avait été adoptée par la Conférence de l'Organisation Internationale de la Société des Nations, à sa 16e session, à Genève, en 1932. Le discours de M. Pouliot est rapporté dans le compte rendu officiel des Débats de la Chambre des Communes.

Nous extrayons du discours de M. Pouliot les passages les plus caractéristiques. Nos lecteurs ne nous en voudront pas de revenir sur cet important sujet:

1° "A l'heure actuelle, les travailleurs qui font partie des syndicats affiliés à la Fédération Américaine du Travail ou au C.I.O., NE SONT PAS MAITRES DE LEURS PROPRES DESTINÉES. ILS DOIVENT OBEIR AUX ORDRES DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES D'OUTRE-FRONTIERE.

2° "On nous dit parfois qu'il s'agit du Congrès Canadien du Travail. Il ne s'agit pas plus du Congrès Canadien du Travail que de l'homme dans la lune. LES CHEFS OUVRIERS RECOIVENT LEURS ORDRES DU C. I. O., ORGANISME DES ETATS-UNIS QUI TRANSMET SES ORDRES PAR DELA LA FRONTIERE.

3° "Combien d'argent est passé du Canada aux Etats-Unis avec le consentement de la Commission de contrôle du change étranger et est allé enrichir ces gens qui touchent de gros traitements provenant du labeur de l'ouvrier canadien?"

Les lecteurs du TRAVAIL sont en mesure de juger par eux-mêmes si ces paroles du député de Témiscouata sont exactes.

OU SONT LES CHEFS ?

Qui pourrait contester que les chefs de l'Union Internationale, au Canada, et dans la province de Québec, comme ceux d'ailleurs du Congrès Canadien du Travail, ne reçoivent pas leurs directives de leurs grands mandarins aux Etats-Unis?

Que les travailleurs américains se fassent diriger par des chefs américains, ceci est tout normal, et qui pourrait y voir des obstacles? Que les ouvriers de l'Ontario ou de d'autres provinces anglaises du Canada consentent à se faire mener par des chefs ouvriers étrangers, c'est leur affaire et leur problème.

Mais que des Américains, de leurs bureaux aux Etats-Unis, fassent marcher nos travailleurs canadiens-français de la province de Québec, leur intimant des ordres, voilà ce qui n'a pas beaucoup de sens. Est-ce que les Américains accepteraient de se laisser conduire par nous?

NOUS AVONS LES NOTRES

Si le TRAVAIL reprend fréquemment cette thèse, c'est qu'il est essentiel aux travailleurs de la province de Québec de ne pas se laisser MENER PAR DES ETRANGERS. Nous ne sommes pas des MARIONNETTES qu'on fait jouer ou marcher. N'avons-nous pas nos chefs à nous, des hommes de chez nous, authentiques canadiens-français, qui ont fait leurs preuves déjà, qui sont capables et en mesure, bien mieux que n'importe quel étranger, de nous indiquer quoi faire dans telle ou telle circonstance?

Des récents événements survenus au sein du Congrès Canadien du Travail et de l'Union Internationale ont démontré à l'évidence que ceux qui se croyaient maîtres ne l'étaient pas et ne l'avaient jamais été: les véritables maîtres sont les grands chefs des Etats-Unis. Ce sont ceux-là qui donnent les ordres et qui mènent. Les purges opérées dernièrement dans l'Internationale et au Congrès Canadien du Travail ne sont-elles pas significatives?

M. Pouliot ajoute encore: "Je suis en faveur de l'union de tous les travailleurs, mais au sein même du pays."

Le député de Témiscouata a raison.

Compagnie Acton Shoe Ltée

Alfred LAMBERT Inc., distributeur

CHAUSSURES DE TOUS GENRES

26, rue Notre-Dame ouest,

Montréal



Des prisonniers de guerre allemands quittent le camp de Lethbridge, Alberta, en route pour Halifax, d'où ils s'embarqueront à destination de l'Angleterre, après quoi ils retourneront dans leur patrie vaincue.

Congrès des relations industrielles de Laval

Le premier Congrès des relations industrielles de l'Université Laval aura lieu lundi, le 11 mars, au Château Frontenac, à Québec. C'est Mgr Ferdinand Vandry, recteur, qui en présidera l'ouverture. Au cours de la journée des causeries seront prononcées sur les sujets suivants: l'évolution des relations industrielles au Canada; les commissions d'apprentissage; la productivité et la fatigue industrielle; la conciliation; l'arbitrage et les tribunaux du travail. Les questions inscrites au programme sont de la plus grande actualité et des spécialistes de marque ont accepté de les traiter. Dans quelques jours, nous publierons la liste de ces conférenciers.

Le Congrès se clôturera par un dîner au Château Frontenac, sous la présidence de l'hon. Antonio Barrette, ministre du Travail. Le conférencier invité sera M. Jef Rens, sous-directeur du Bureau international du Travail. Il traitera des "relations industrielles dans l'Etat moderne". Les employeurs, les chefs de syndicats et d'unions ouvrières, les contremaîtres, les directeurs de personnel, les membres et les inspecteurs des comités paritaires, etc., sont invités à participer à ce Congrès. Pour de plus amples renseignements, communiquer d'ici au 6 mars avec le secrétaire du département des Relations ouvrières, Faculté des Sciences sociales, Université Laval, Québec.

Qui de loin prévoit,
Heureux de près se voit

De même celui qui confie ses travaux de chauffage et de plomberie à notre Maison. Les institutions religieuses et les propriétaires de buildings, notamment, s'assurent notre concours; car celui-ci est rapide, entendu, et ce qui le rend appréciable, fourni à des conditions pleines d'avantages.

Concessionnaires des brevets de chauffage par rayonnement.

Tél.: MARquette 4184

360 est, rue Rachel

MONTREAL



Les socialistes

"Les socialistes poussent à la haine jalouse des pauvres contre ceux qui possèdent et prétendent que toute propriété de biens privés doit être supprimée, que les biens d'un chacun doivent être communs à tous et que leur administration doit revenir aux municipalités ou à l'Etat. Moyennant cette translation des propriétés et cette égale répartition entre les citoyens des richesses et de leurs commodités, ils se flattent de porter un remède aux maux présents."

Léon XIII, dans "Rerum Novarum".

CLairval 7902

Aquila Lapointe

ASSURANCES

4466, rue LaFontaine

Maisonnette

Montréal

GASTON GIBEAULT, C.R.

AVOCAT

STE-AGATHE-DES-MONTS

Tél. 60

2, rue Préfontaine

I. NANTEL

BOIS
DE
SCIAGE

MASONITE
TEN TEST
BEAVER BOARD

Coin Papineau et De Montigny
Téléphone:
CH. 1300
Montréal

100%

de notre personnel
appartient au
Syndicat Catholique et
National des Employés
de Magasin
(sd) Inc!

Dupuis Frères

RAYMOND DUPUIS, président.

A.-J. DUGAL, v.-p. et gér. gén.

365 EST, RUE STE-CATHERINE, MONTREAL